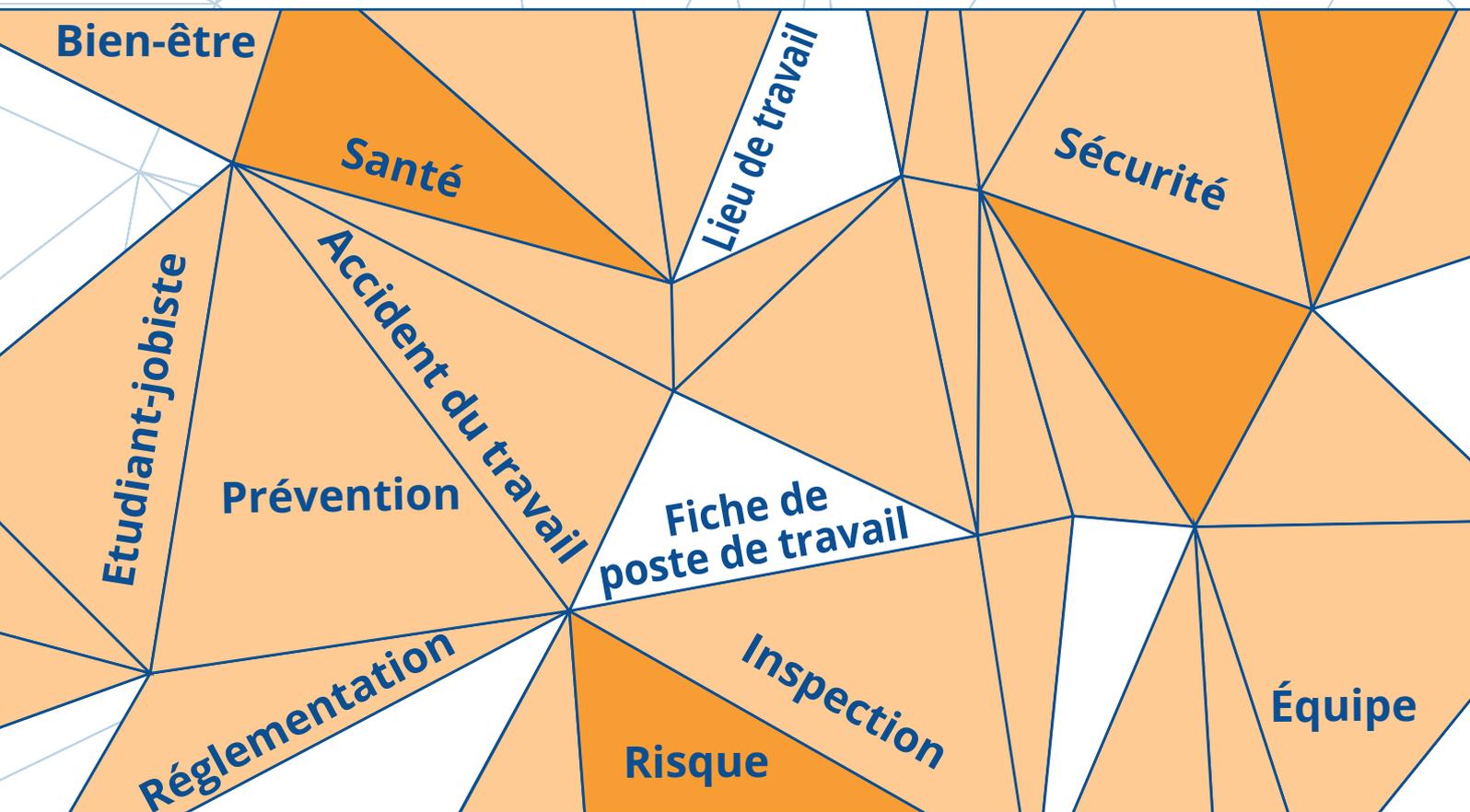




ENSEMBLE POUR LE BIEN-ÊTRE DES INTÉRIMAIRES

Rapport annuel



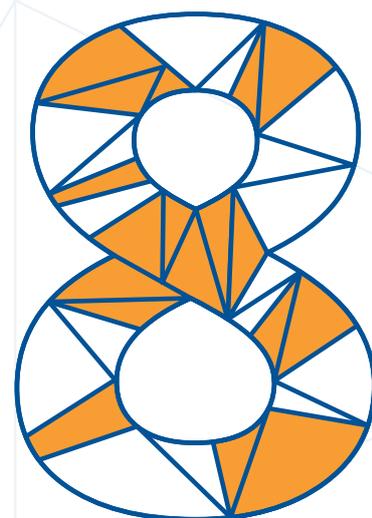
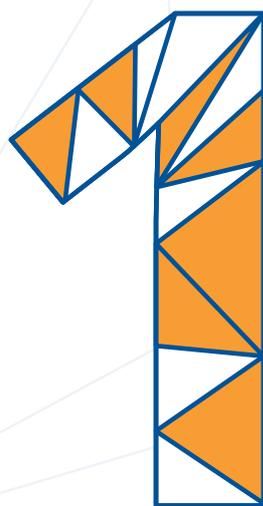
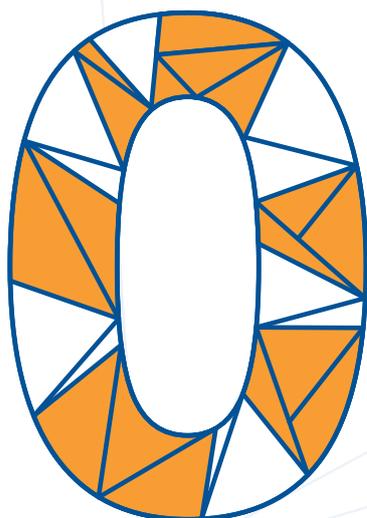
2018

PRÉVENTION ET INTÉRIM



PRÉVENTION ET INTÉRIM

ENSEMBLE POUR LE BIEN-ÊTRE DES INTÉRIMAIRES



Pi 2018

TABLE DES MATIÈRES

	Avant-propos	4
1	À propos de Prévention et Intérim	6
	1.1 Le Service Central de Prévention pour le Secteur du Travail intérimaire	8
	1.2 Gestion	8
	1.3 L'équipe	8
	1.4 Personnes de liaison	9
	1.5 Activités	9
2	Statistiques	10
	2.1 L'emploi dans le secteur intérimaire 2018	12
	2.2 Accidents du travail intérimaire 2018	14
	2.3 Évaluations de santé dans le secteur intérimaire en 2018	23
	2.4 Les statistiques résumées en quelques points	27

3	Conseil	28
	3.1 Le conseil joue un rôle essentiel	30
4	Sensibilisation	32
	4.1 Sensibiliser	34
	4.2 Conseiller	37
	4.3 Articles de presse	38
5	Formation	40
	5.1 Formation de base en Prévention et Protection au travail	42
	5.2 Formation Politique de prévention dans le secteur intérimaire	42
6	Plan d'action 2019	44
	6.1 En ce qui concerne les accidents du travail	46
	6.2 Qu'en est-il des campagnes de PI?	46
	6.3 Poursuite des actions de PI et quelques nouveautés	46
7	Liste des membres	48

AVANT-PROPOS

2018, une année réussie pour PI. Non seulement parce que le nombre d'accidents du travail pour les intérimaires est resté stable, mais aussi parce que PI a pu souffler ses vingt bougies en sachant que ses efforts avaient porté leurs fruits. Le taux de fréquence de ces accidents et leur taux de gravité réel ont en effet diminué de plus de moitié en vingt ans alors que le nombre d'heures prestées a doublé.

Mais cela n'est pas la seule source de satisfaction, car PI peut aussi être fier du succès de ses bases de données PI-M (2016) et PI-A (2017). PI-M, la Base de Données Centralisée qui permet de suivre en détail les résultats des évaluations de santé des intérimaires – et qui est également précieuse pour tout le secteur intérim – aide PI à sensibiliser de manière plus ciblée afin de protéger la santé des travailleurs intérimaires.

Herwig MUYLDERMANS

Président

PI-A, l'outil en ligne permettant de collecter les chiffres des accidents du travail directement auprès des agences d'intérim, offre un gain de temps important à PI dans l'élaboration d'analyses et de statistiques.

Petite ombre au tableau, l'Inspection du travail a constaté que les fiches de poste de travail étaient globalement moins bien remplies par les utilisateurs en 2018 que dix ans auparavant. Un constat sur lequel l'asbl restera vigilante.

Enfin, il est à noter que la mise en ligne de la nouvelle mouture de www.p-i.be, le succès des deux « Journées des Personnes de Liaison » ainsi que la superbe fête d'anniversaire ont eux aussi contribué à faire de 2018 une année réussie pour PI.

Marijke BRUYNINCKX

Directeur PI





À propos de Prévention et Intérim

1.1 Le Service Central de Prévention pour le Secteur du Travail intérimaire

Prévention et Intérim asbl, PI en abrégé, est le Service Central de Prévention pour le Secteur du Travail intérimaire. L'organisation a été créée en 1998 à la demande des entreprises de travail intérimaire (rassemblées au sein de la fédération patronale Federgon) et des organisations syndicales représentant les travailleurs. Les missions de PI, établies dans l'AR du 4 décembre 1997, sont de réduire le nombre d'accidents du travail des intérimaires et de protéger leur santé dans l'accomplissement de leur travail.

1.2 Gestion

La gestion de PI est organisée par son Conseil d'Administration qui, outre le Directeur du Service Central de Prévention pour le Secteur du Travail intérimaire, se compose des représentants des entreprises de travail intérimaire et des organisations syndicales suivants :

Membres du Conseil d'Administration de PI au 31/12/2018	
Herwig MUYLDERMANS (Président)	FEDERGON
Hanne SANDERS	FGTB
Pascale WIRKEN	FGTB
Kris VAN EYCK	CSC
Piet VAN DEN BERGH	CSC
Jonas VAN VLEM	CGSLB
Alain TERMOTE	ADECCO GROUP sa
Guy VAN LEEMPUT	SYNERGIE BELGIUM sa
Ann CATTELAÏN	FEDERGON
Jürgen LEZY	KONVERT sa
Erik PIETERS	MANPOWERGROUP BELGIUM sa
Bert DE WACHTER	RANDSTAD GROUP sa
Bea DE GREEF	START PEOPLE sa
Lies DUMAREY	ACCENT JOBS FOR PEOPLE sa
Fabrice HENRIOUL	TRACEGROUP sa
Wim VERMANDER	LIANTIS
Els ROELS	AGILITAS GROUP sa

1.3 L'équipe

La cellule centrale de PI est constituée d'une équipe fixe de collaborateurs formés dans le domaine de la prévention. Cette équipe soutient le secteur du travail intérimaire par des conseils, des actions de sensibilisation et des formations concernant la prévention et la protection des intérimaires sur le lieu de travail.

Composition de l'équipe de PI au 31/12/2018	
Marijke BRUYNINCKX	Directeur de Prévention et Intérim
Nico CANNIE	Conseiller Prévention
Julien DE FROY	Conseiller Prévention
Els VAN DEN EEDE	Collaboratrice en Communication
Nicolas KOZYREFF	Webmaster
Katie DE PAUW	Management Assistant

1.4 | Personnes de liaison

Toute entreprise de travail intérimaire opérant en Belgique est tenue d'adhérer au Service Central de Prévention pour le Secteur du Travail intérimaire.

Les membres affiliés doivent désigner une ou plusieurs personnes de liaison qui travaillent en contact direct avec PI. Celles-ci disposent au minimum des connaissances de base en sécurité et santé et forment avec PI le Service Central de Prévention pour le Secteur du Travail intérimaire. Lors du processus d'accueil, le rôle de la personne de liaison est expliqué, ainsi que la portée des actions de PI en termes de prévention et de protection pour les intérimaires.

Les personnes de liaison transmettent les connaissances relatives à la prévention et à la protection des travailleurs intérimaires aux consultants des bureaux d'intérim. Ils font la liaison entre le Service Central de Prévention pour le Secteur du Travail intérimaire et leur bureau d'intérim.

1.5 | Activités

Prévention et Intérim a pour mission de réduire le nombre d'accidents du travail des intérimaires et de protéger leur santé.

PI accomplit cette mission avec les moyens suivants :

• Statistiques

Les statistiques sur les accidents du travail impliquant des travailleurs intérimaires (gravité et fréquence) sont collectées et analysées chaque année. De plus, PI étudie les causes des accidents du travail et les mesures de prévention manquantes. PI tient également à jour les statistiques des évaluations de santé.

• Conseils

PI fournit des conseils et des informations en matière de prévention et de protection au travail aux entreprises d'intérim, aux intérimaires et aux entreprises où les intérimaires sont déployés (utilisateurs). PI assure, en outre, une permanence quotidienne pour répondre aux questions sur la sécurité et la santé au travail des différents acteurs du secteur du travail intérimaire. Pour ce faire, ils peuvent appeler le numéro gratuit, utiliser le site web et l'e-mail d'information. Les entreprises d'intérim, les intérimaires et les utilisateurs trouveront aussi très rapidement des réponses aux questions fréquemment posées dans la partie FAQ du site web.

• Sensibilisation à la sécurité

PI développe des supports didactiques, tels que des documents, des dépliants, des brochures, des manuels, des affiches, des sites web, etc., afin de sensibiliser les entreprises d'intérim, les intérimaires et les employeurs (utilisateurs) au renforcement de la sécurité au travail des intérimaires.

• Formation

La formation est l'un des éléments les plus importants d'une politique de prévention efficace. Pour mettre les intérimaires, les personnes de liaison et les consultants sur la bonne voie, PI leur propose, dans les deux langues nationales :

- Une formation de base en prévention et protection au travail ;
- Des formations sur la sécurité en général et des thèmes spécifiques tels que la politique de prévention chez les intérimaires, la fiche de poste de travail, etc. ;
- Des e-learning sur mesure pour les intérimaires ;
- Le manuel VIL afin d'informer les dirigeants des entreprises d'intérim et leurs collaborateurs concernant la sécurité et la santé sur le lieu de travail.

Chacune de ces activités est détaillée dans la suite du présent rapport annuel.

Position 1	Position 2	Position 3	Position 4	Position 5	Position 6
157,00	125,00	156,25	195,31	244,14	305,18
190,00	202,50	273,38	369,06	498,23	672,61
231,00	290,00	420,50	609,73	884,10	1281,95
279,00	435,00	630,75	182,25	164,03	147,00
330,00	500,00	914,59	1326,15	1922,00	1068,00
387,50	562,50	546,88	854,49	1220,00	1373,00
450,00	625,00	703,13	976,56	1525,00	1678,47
517,50	781,25	878,91	1098,63	1831,05	1983,64
590,00	859,38	976,56	1220,70		
667,50	937,50	1074,22	1342,77		
750,00	1015,63	1171,88	1464,84		
		1269,53	1586,91		

	Position 1	Position 2	Position 3	Position 4
January	100,00	125,00	156,25	195,31
February	150,00	202,50	273,38	369,06
March	200,00	290,00	420,50	609,73
April	250,00	435,00	630,75	914,59
May	300,00	500,00	914,59	1326,15
June	350,00	562,50	1098,63	1831,05
July	400,00	625,00	1220,70	2441,14
August	450,00	687,50	1342,77	3156,23
September	500,00	750,00	1464,84	3981,31
October	550,00	812,50	1586,91	4927,40
November	600,00			6004,50
December	650,00			7222,61



Statistiques

L'UNE DES MISSIONS DE PRÉVENTION ET INTÉRIM (PI) EST DE RECUEILLIR DES STATISTIQUES SUR LE SECTEUR DU TRAVAIL INTÉrimAIRE EN BELGIQUE. À CET EFFET PI SONDE CHAQUE ANNÉE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES D'INTÉRIM ACTIVES EN BELGIQUE SUR L'EMPLOI, LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES ÉVALUATIONS DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS INTÉRIMAIRES ET DES ÉTUDIANTS-JOBISTES. VOUS TROUVEREZ DANS LES PAGES SUIVANTES LES STATISTIQUES DE 2018, AINSI QUE LES ÉVOLUTIONS DE CES DERNIÈRES ANNÉES.

2.1 | L'emploi dans le secteur intérimaire 2018

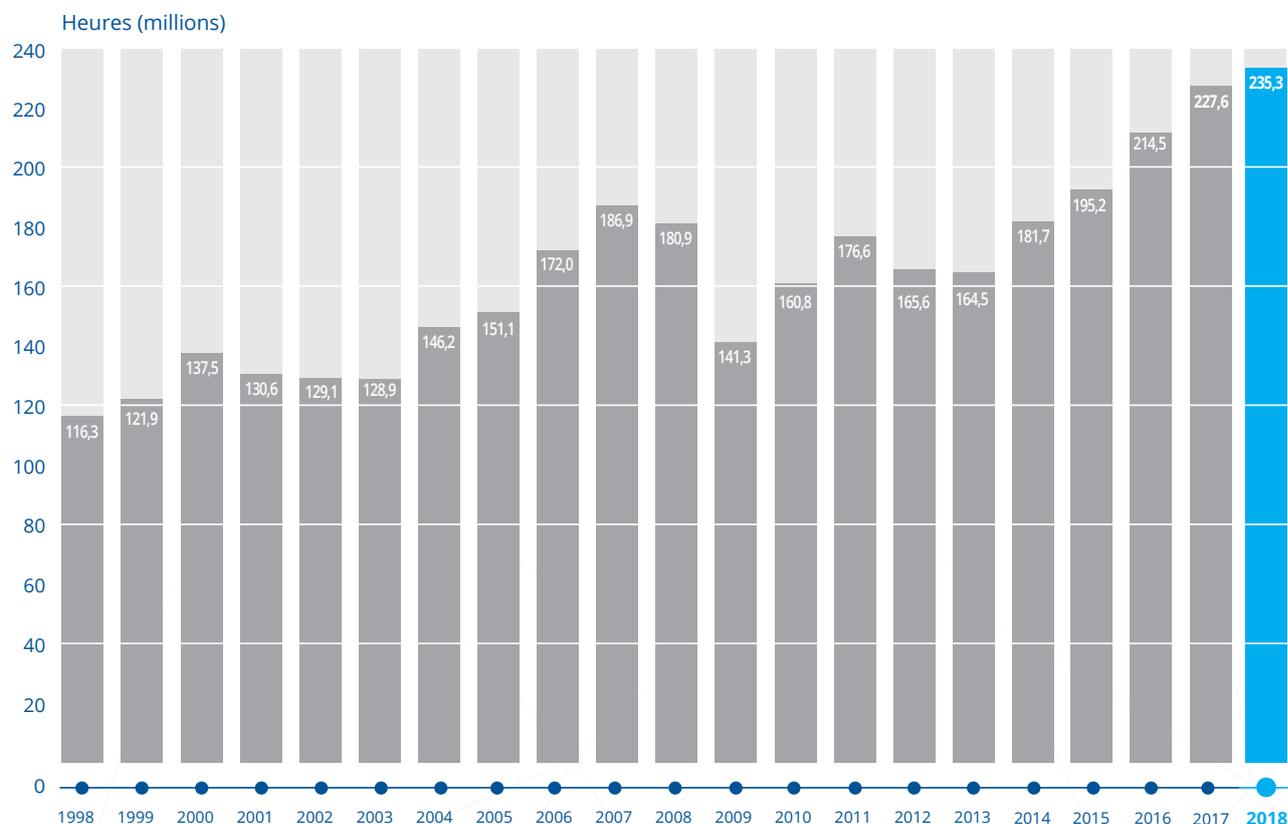
2.1.1. Travailleurs intérimaires

Tous secteurs confondus, les intérimaires ont presté au total 235,28 millions d'heures en 2018. Il s'agit d'une augmentation de 3,4% par rapport à 2017, sous l'effet principalement de la croissance enregistrée au début de l'année 2018. 60,4% de ces intérimaires ont effectué un « travail manuel » et 39,6% un « travail intellectuel ». Après conversion, ce

chiffre représente 120 657 intérimaires équivalents temps plein (ETP)¹ actifs en Belgique.

Le secteur de la construction représente près de 3% de l'ensemble du travail intérimaire en Belgique, pour un total de 7,25 millions d'heures prestées en 2018 soit près de 10% de plus que l'année précédente.

Graphique 1 : heures de travail des intérimaires



¹ Un ETP correspond à 1 950 heures prestées par an

2.1.2. Étudiants-jobistes intérimaires

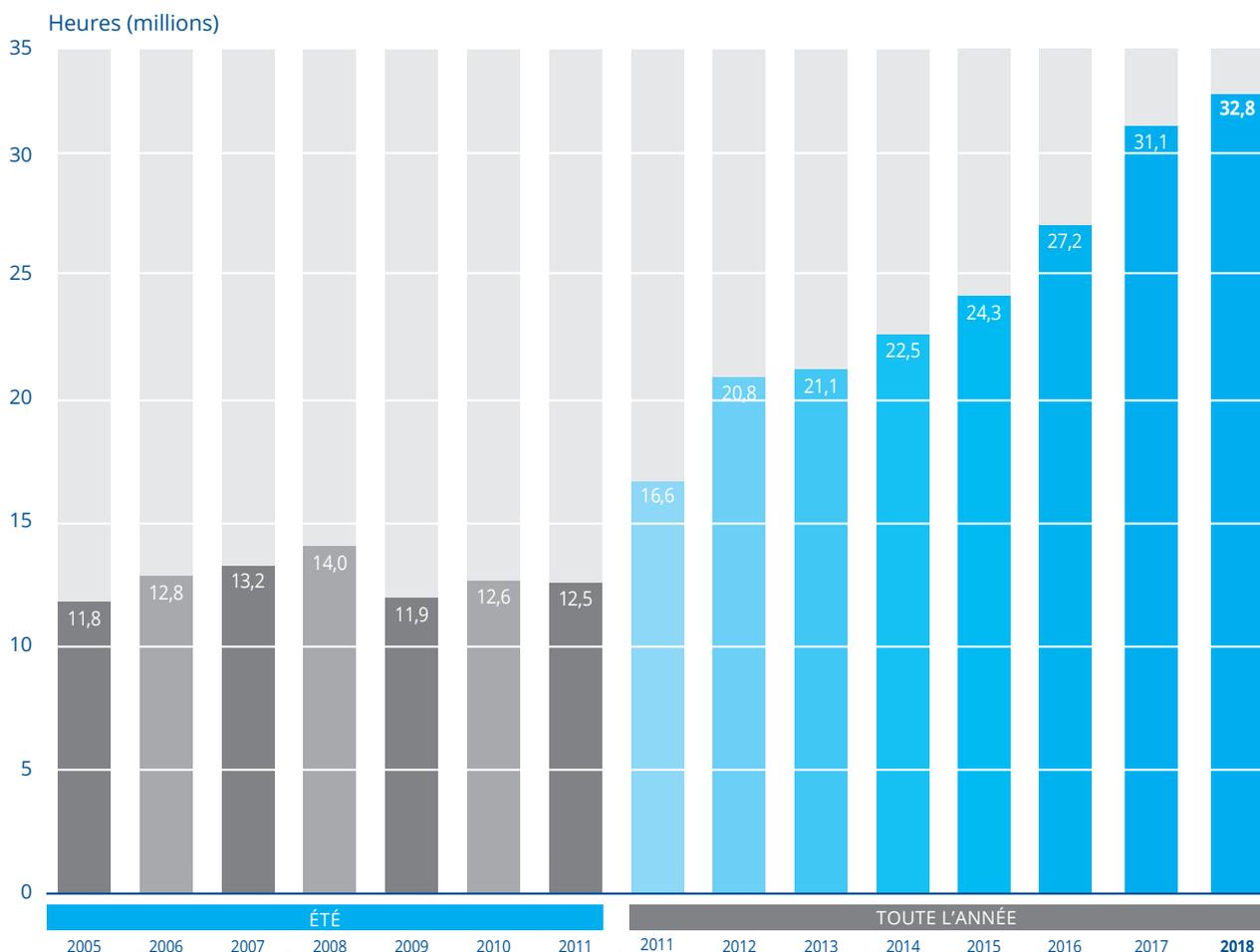
En 2012, il a été décidé que les étudiants pouvaient travailler jusqu'à un taux de cotisations sociales réduit. Depuis le 1^{er} janvier 2017, un régime adapté est d'application et les étudiants-jobistes peuvent désormais travailler 475 heures par an à ce taux réduit.

Ce régime adapté s'est traduit d'emblée par une augmentation sensible du nombre d'étudiants-jobistes actifs en Belgique en 2017. En 2018, le

nombre d'heures prestées par des étudiants-jobistes a légèrement augmenté. Les entreprises de travail intérimaire ont déclaré près de 32,8 millions d'heures prestées par des étudiants-jobistes intérimaires en 2018, soit une augmentation de près de 5% par rapport à 2017.

En 2018, les étudiants-jobistes intérimaires représentaient 13,9% de l'ensemble du secteur du travail intérimaire.

Graphique 2 : heures de travail des étudiants-jobistes²



² Jusqu'en 2011, les heures prestées par les étudiants-jobistes n'étaient comptabilisées que pendant l'été

2.2 Accidents du travail intérimaire 2018

PI collecte chaque année les chiffres relatifs aux accidents du travail au terme d'une enquête effectuée auprès des entreprises de travail intérimaire. Depuis 2017, cette enquête est effectuée en ligne via www.pi-a.be. Un formulaire en ligne par agrément (général, construction, artistique) a été soumis à l'ensemble des entreprises de travail intérimaire, lesquelles ont été près de 94% à participer effectivement à cette enquête obligatoire en 2018. Ses résultats sont présentés ci-dessous et dans les pages suivantes.

2.2.1. Travailleurs intérimaires

En 2018, 9 878 accidents du travail ayant entraîné au moins 1 jour d'incapacité de travail (sans compter le jour de l'accident du travail) se sont produits sur le lieu de travail. Il s'agit d'une augmentation de 519 unités par rapport à 2017, ce qui représente une augmentation de 5,5%, soit une progression légèrement supérieure au pourcentage d'augmentation du nombre d'heures prestées.

Au total, ces accidents du travail ont entraîné 217 472 jours d'incapacité. Les travailleurs manuels, avec 197 087 jours (soit 90,6% du total), représentent le nombre total de jours d'incapacité le plus élevé.

Deux accidents du travail ont entraîné un décès. Par ailleurs, 1 054 accidents du travail ont entraîné une incapacité permanente.

Tableau 1: explication des coefficients des accidents du travail

Coefficient	Définitions	Signification
Tf Taux d fréquence	<p>Tf = mesure du nombre d'accidents par million d'heures prestées</p> <p>Le nombre d'accidents du travail (avec min. 1 jour d'incapacité) multiplié par 1 000 000, divisé par le nombre d'heures prestées durant l'année civile en question par tous les travailleurs intérimaires.</p> $Tf = \frac{\sum \text{accidents du travail} \times 1\,000\,000}{\text{nombre d'heures prestées}}$	<p>Tf = 100 Signifie : 1 travailleur à temps plein sur 6 est victime chaque année d'un accident du travail</p>
Tgr Taux de gravité réel	<p>Tgr = mesure des dommages corporels consécutifs à tous les accidents pour 1 000 heures prestées</p> <p>Le nombre total de jours d'incapacité de travail (de tous les intérimaires réunis) multiplié par 1 000, divisé par le nombre d'heures prestées durant l'année civile en question par tous les travailleurs intérimaires.</p> $Tgr = \frac{\sum \text{jours d'incapacité de travail} \times 1\,000}{\text{nombre d'heures prestées}}$	<p>Tgr = 1 Signifie : 1,5 jour d'incapacité de travail sur une année pour chaque travailleur à temps plein</p>
Tgg Taux de gravité global	<p>Tgg = mesure de la totalité des dommages corporels consécutifs</p> <p>Le nombre total de jours (calendrier) d'incapacité de travail PLUS le nombre de jours forfaitaires multiplié par 1 000, divisé par le nombre d'heures prestées durant l'année civile en question par tous les travailleurs intérimaires.</p> $Tgg = \frac{(\sum \text{jours d'incapacité de travail} + \sum \text{jours forfaitaires}) \times 1\,000}{\text{nombre d'heures prestées}}$	<p>Nombre de jours forfaitaires³ pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Perte d'une main : 4 450 jours ; - Perte d'un œil : 2 800 jours ; - Perte d'un doigt : 825 jours ; - Accident du travail mortel⁴ : 7 500 jours

³ Le nombre de jours forfaitaires tient compte de l'incapacité permanente et des accidents du travail mortels

⁴ Ou 100% d'incapacité de travail

2.2.2. Taux de fréquence et de gravité

Les pages qui suivent présentent un aperçu graphique des chiffres d'accidents du travail pour le secteur intérimaire, selon les coefficients habituels : taux de fréquence (Tf), taux de gravité réel (Tgr) et taux de gravité global (Tgg). Ces coefficients établissent le rapport entre les chiffres absolus (le nombre d'accidents du travail, le nombre de jours d'incapacité, etc.) et le nombre d'heures durant lesquelles les intérimaires sont exposés au risque d'un accident du travail (heures prestées).

Le taux de fréquence (Tf) pour 2018 est de 41,98.

Le taux de fréquence fluctue autour de 40 à 41 depuis 2013. Cette stabilisation s'observe pour l'ensemble du secteur du travail intérimaire, mais aussi pour le travail manuel et pour le travail intellectuel pris séparément.

De même, le Taux de gravité réel (Tgr) oscille autour de la même valeur (0,9) depuis huit ans. Le taux de gravité global (Tgg) a légèrement baissé par rapport à 2017, mais reste légèrement supérieur aux années précédentes.

Tableau 2 : taux de fréquence et de gravité pour le secteur intérimaire (2018)

Pour 2018, les chiffres suivants ont été calculés pour l'ensemble du secteur du travail intérimaire

Taux de fréquence Tf	41,98
Taux de gravité réel Tgr	0,92
Taux de gravité global Tgg	2,91

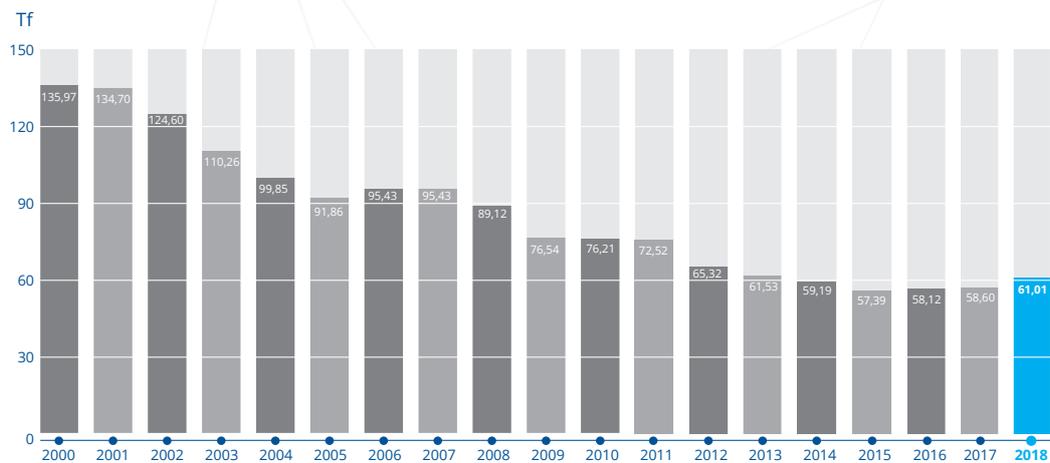
Tableau 3 : évolution du taux de fréquence et de gravité du secteur intérimaire (2000-2018)

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018/ 2017	2018/ 2000
Travail manuel														
Tf	135,97	89,12	76,54	76,20	72,50	65,32	61,53	59,19	57,39	58,12	58,60	61,01	4,1%	-55%
Tgr	2,49	1,74	1,50	1,49	1,47	1,34	1,29	1,37	1,32	1,22	1,34	1,39	3,7%	-44%
Tgg	5,77	4,75	4,54	4,53	4,51	3,85	4,11	4,07	4,09	3,99	4,37	4,32	-1,1%	-25%
Travail intellectuel														
Tf	15,77	17,48	17,32	17,17	14,54	14,09	12,47	12,18	11,96	12,07	13,07	12,94	-1,0%	-18%
Tgr	0,25	0,30	0,34	0,32	0,26	0,23	0,22	0,22	0,22	0,23	0,22	0,22	0,0%	-12%
Tgg	0,57	0,83	0,74	0,86	0,65	0,61	0,61	0,52	0,59	0,55	0,90	0,76	-15,6%	33%
Travail manuel + intellectuel														
Tf	99,60	61,78	51,86	53,38	50,50	44,86	41,29	40,21	39,30	39,96	41,13	41,98	2,1%	-58%
Tgr	1,81	1,19	1,02	1,04	1,01	0,89	0,85	0,91	0,88	0,83	0,91	0,92	1,1%	-49%
Tgg	4,19	3,25	2,96	3,11	3,04	2,56	2,67	2,64	2,70	2,64	3,04	2,91	-4,3%	-31%

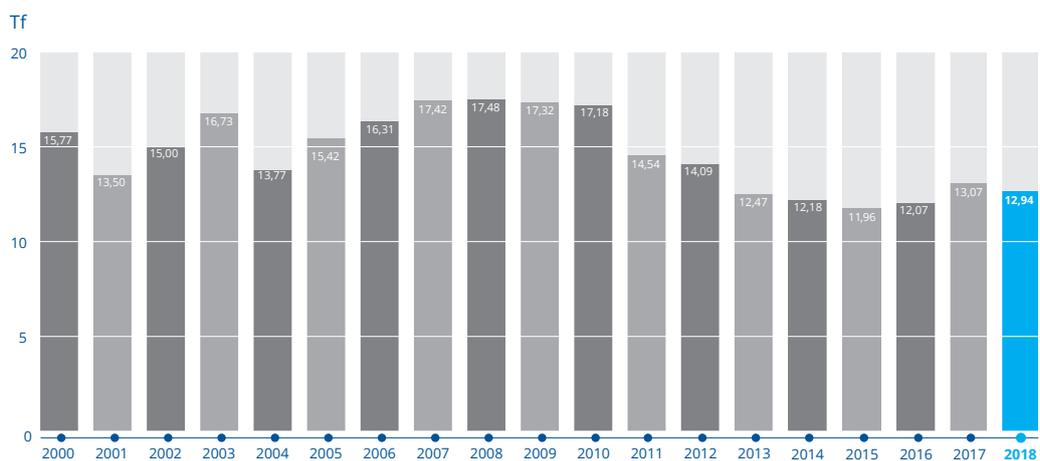
Tableau 4 : chiffres des accidents du travail (2000, 2017, 2018)

	2000	2017	2018
Travail manuel			
Pourcentage de durée d'exposition	70	61,63	60,42
Nombre d'heures d'exposition	95 913 964	140 245 311	142 162 873
Nombre d'accidents	13 041	8 218	8 673
Nombre d'accidents avec incapacité temporaire	12 323	7 271	7 718
Nombre d'accidents avec incapacité permanente	715	943	953
Nombre d'accidents du travail mortels	3	4	2
Nombre de jours d'incapacité de travail	238 580	187 806	197 087
Nombre de jours forfaitaires	314 473	424 650	417 150
Taux de fréquence	135,97	58,60	61,01
Taux de gravité réel	2,49	1,34	1,39
Taux de gravité global	5,77	4,37	4,32
Travail intellectuel			
Pourcentage de durée d'exposition	30	38,37	39,58
Nombre d'heures d'exposition	41 606 302	87 327 721	93 118 728
Nombre d'accidents	656	1 141	1 205
Nombre d'accidents avec incapacité temporaire	620	1 040	1 105
Nombre d'accidents avec incapacité permanente	36	100	100
Nombre d'accidents du travail mortels	0	1	0
Nombre de jours d'incapacité de travail	10 497	19 134	20 385
Nombre de jours forfaitaires	13 125	59 250	50 625
Taux de fréquence	15,77	13,07	12,94
Taux de gravité réel	0,25	0,22	0,22
Taux de gravité global	0,57	0,90	0,76
Travail manuel + intellectuel			
Nombre d'heures prestées	137 520 266	227 573 032	235 281 601
Nombre d'accidents	13 697	9 359	9 878
Nombre d'accidents avec incapacité temporaire	12 943	8 311	8 823
Nombre d'accidents avec incapacité permanente	751	1 043	1 053
Nombre d'accidents du travail mortels	3	5	2
Nombre de jours d'incapacité de travail	249 077	206 940	217 472
Nombre de jours forfaitaires	327 598	483 900	467 775
Taux de fréquence	99,60	41,13	41,98
Taux de gravité réel	1,81	0,91	0,92
Taux de gravité global	4,19	3,04	2,91

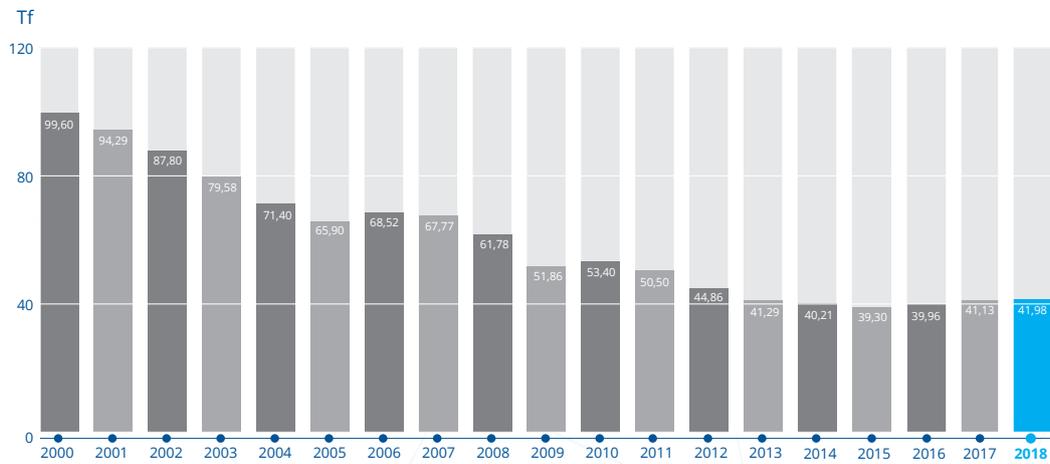
Graphique 3 : évolution du taux de fréquence du travail manuel (2000-2018)



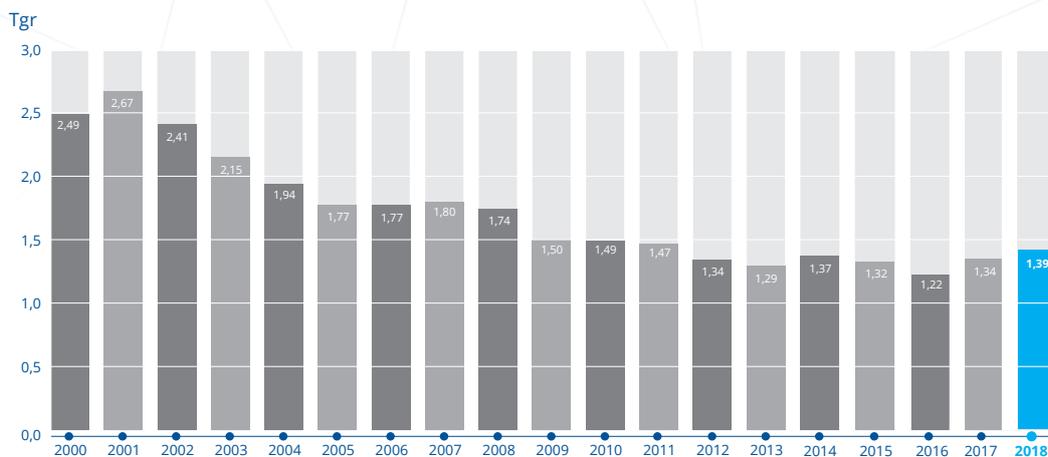
Graphique 4 : évolution du taux de fréquence du travail intellectuel (2000-2018)



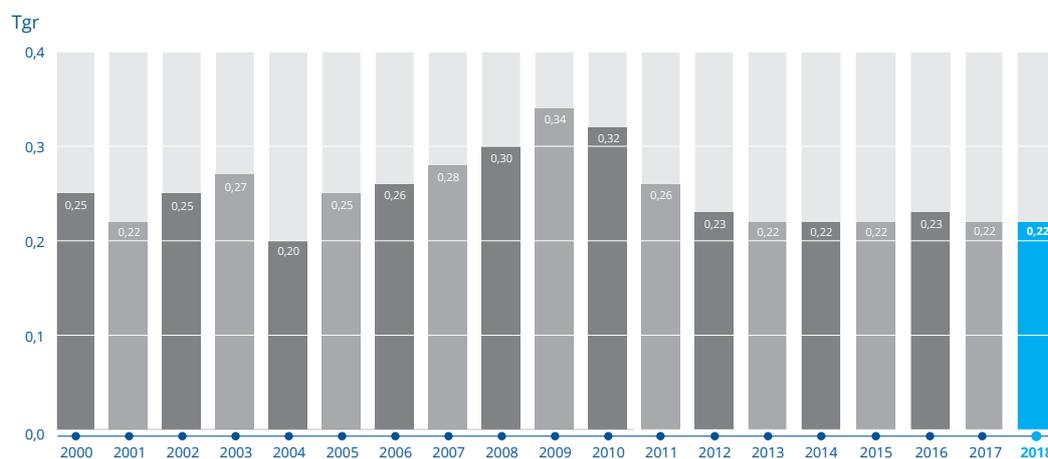
Graphique 5 : évolution du taux de fréquence du travail manuel et du travail intellectuel (2000-2018)



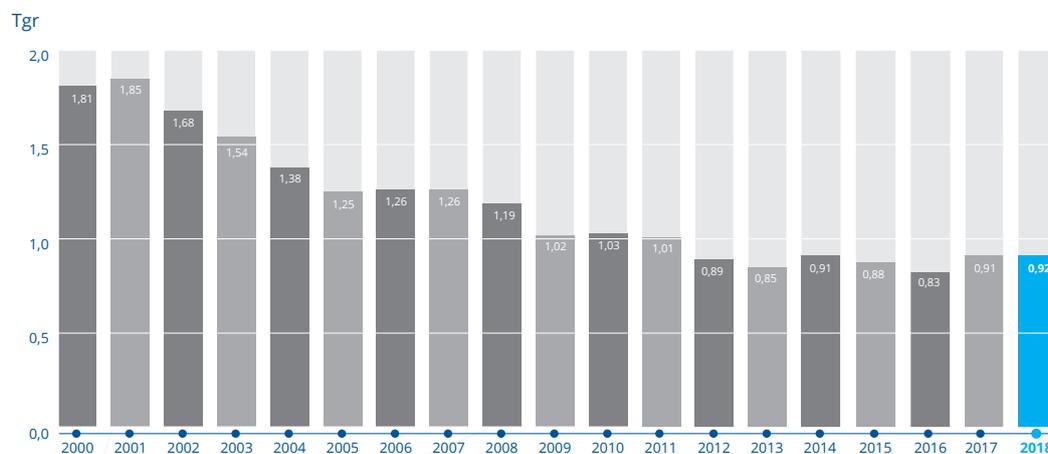
Graphique 6 : évolution du taux de gravité réel du travail manuel (2000-2018)



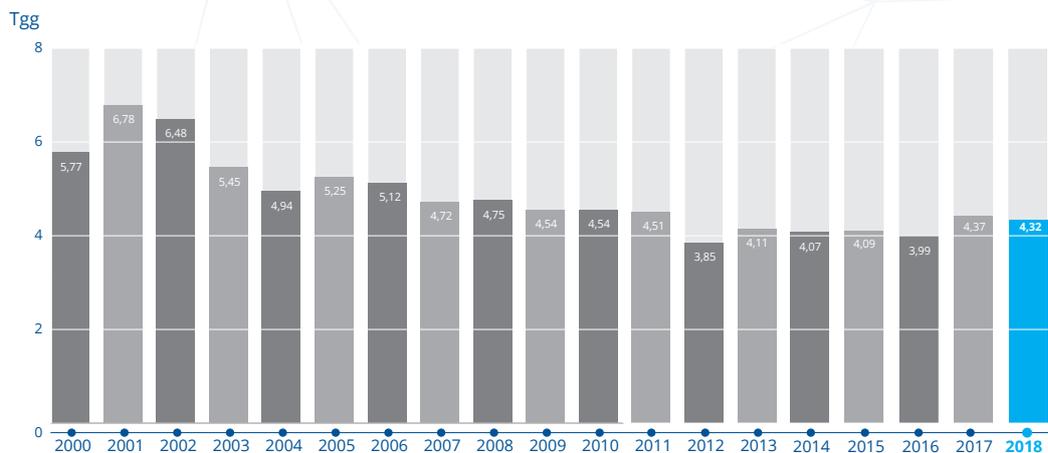
Graphique 7 : évolution du taux de gravité réel du travail intellectuel (2000-2018)



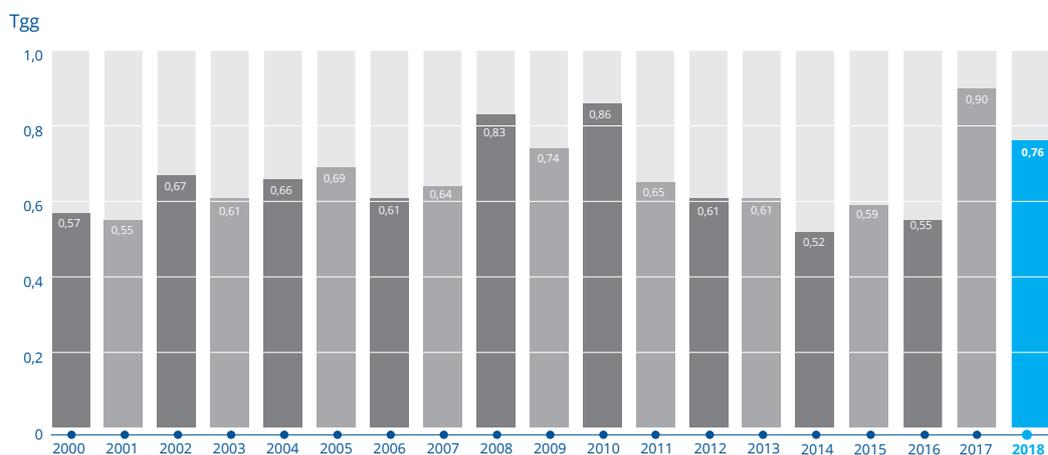
Graphique 8 : évolution du taux de gravité réel du travail manuel et du travail intellectuel (2000-2018)



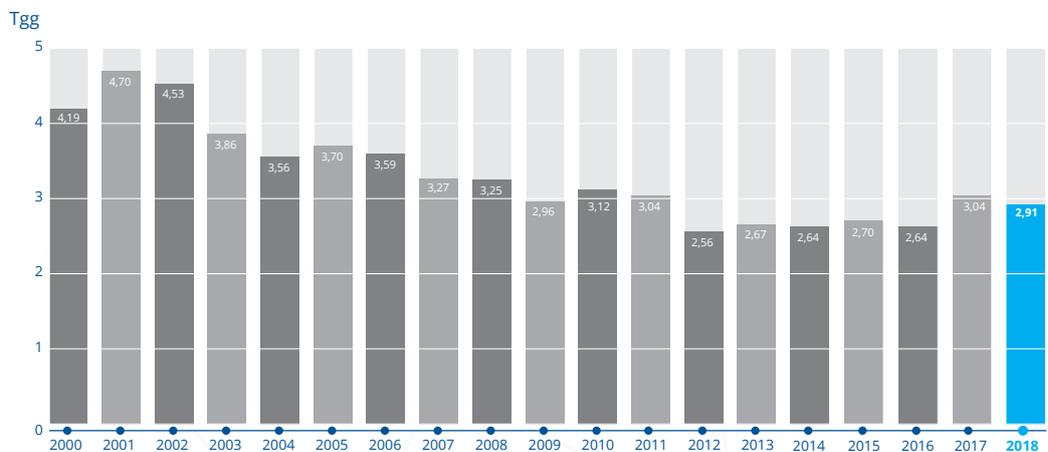
Graphique 9 : évolution du taux de gravité global du travail manuel (2000-2018)



Graphique 10 : évolution du taux de gravité global du travail intellectuel (2000-2018)



Graphique 11 : évolution du taux de gravité global du travail manuel et du travail intellectuel (2000-2018)



2.2.3. Accidents du travail par région

En 2018, la Flandre a représenté près de 70% du travail intérimaire. Les taux de fréquence et de gravité affichent une tendance identique aux chiffres nationaux et restent relativement stables. Le taux de fréquence et les taux de gravité de Flandre sont inférieurs à ceux de l'ensemble du pays.

Près de 22% des intérimaires sont actifs en Wallonie. Les taux de fréquence et de gravité sont légèrement supérieurs à ceux de 2017. Cette évolution vaut tant pour le travail manuel que pour le travail intellectuel,

ainsi que pour les chiffres globaux de l'ensemble des intérimaires. Les taux de fréquence et de gravité en Wallonie sont par ailleurs légèrement supérieurs aux valeurs nationales.

La Région bruxelloise a représenté en 2018 un peu plus de 8% du travail intérimaire. Le taux de fréquence du travail manuel à Bruxelles était particulièrement élevé. Les années à venir montreront s'il s'agissait d'une anomalie isolée ou d'une nouvelle tendance.

Tableau 5 : taux de fréquence et de gravité : niveau national et régional (2017-2018)

	Flandre		Wallonie		Bruxelles		National	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Heures d'occupation	70,05%	69,98%	21,52%	21,88%	8,43%	8,14%	100,00%	100,00%
TRAVAILLEURS MANUELS								
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Tf	56,02	57,25	69,08	69,35	46,36	84,60	58,60	61,01
Tgr	1,21	1,22	1,75	1,79	1,36	2,30	1,34	1,39
Tgg	3,85	3,73	5,61	5,82	6,66	6,65	4,37	4,32
TRAVAILLEURS INTELLECTUELS								
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Tf	12,84	12,08	15,31	17,17	11,17	11,26	13,07	12,94
Tgr	0,20	0,19	0,25	0,36	0,25	0,18	0,22	0,22
Tgg	0,83	0,69	0,92	1,06	1,18	0,70	0,90	0,76
TRAVAILLEURS MANUELS + TRAVAILLEURS INTELLECTUELS								
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Tf	40,58	40,62	50,43	50,99	21,90	29,50	41,13	41,98
Tgr	0,85	0,84	1,23	1,28	0,59	0,71	0,91	0,92
Tgg	2,77	2,61	3,98	4,15	2,85	2,18	3,04	2,91

2.2.4. Accidents du travail des étudiants-jobistes intérimaires

D'après l'enquête dans PI-A, 589 accidents du travail entraînant au moins 1 jour d'incapacité de travail se sont produits chez les étudiants-jobistes intérimaires en 2018. Aucun accident du travail mortel impliquant des étudiants-jobistes n'a été à déplorer. En revanche, 34 accidents assortis d'une incapacité permanente se sont produits,

un chiffre en augmentation par rapport à 2017. Ces 34 accidents ont entraîné au total 1 639 jours d'incapacité de travail, soit une moyenne de 48 jours par accident. Le taux de fréquence a été légèrement supérieur à celui de 2017 et s'établit juste en dessous de 18. Les taux de gravité global et réel restent au même niveau qu'en 2017.

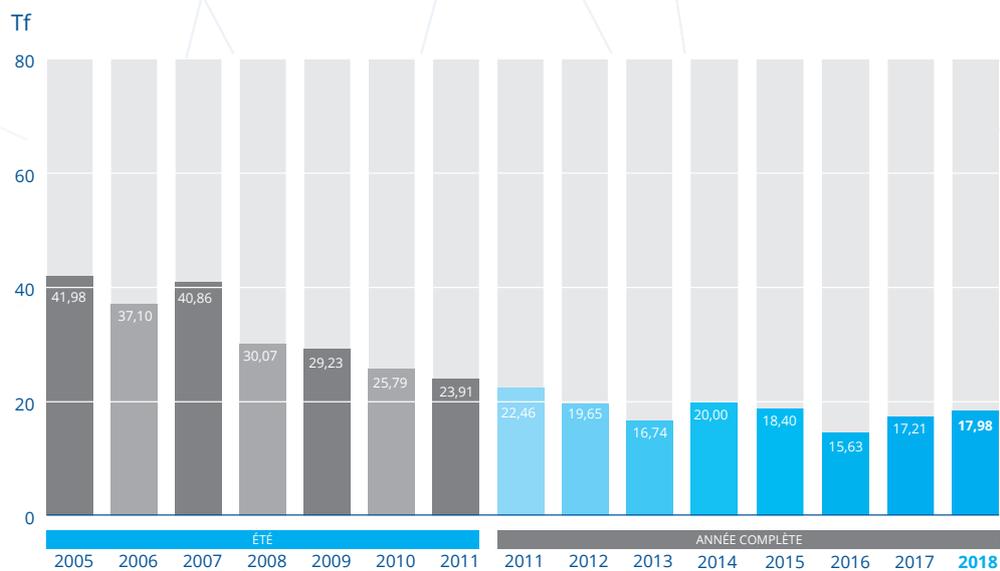
Tableau 6 : aperçu des accidents du travail des étudiants-jobistes (2016-2017-2018)

	2016	2017	2018
Taux de fréquence Tf	15,63	17,21	17,98
Taux de gravité réel Tgr	0,13	0,18	0,17
Taux de gravité global Tgg	0,47	0,54	0,56
Nombre de contrats d'étudiants-jobistes	224 507	293 396	303 740
Nombre d'heures prestées	27 196 460	31 146 458	32 763 395
Nombre d'heures prestées par contrat	121,14	106,15	107,87
Nombre total d'accidents du travail	425	536	589
Nombre total de jours d'incapacité de travail	3 503	5 574	5 705
Nombre de jobistes sur 1000 victimes d'un accident du travail	1,89	1,83	1,94

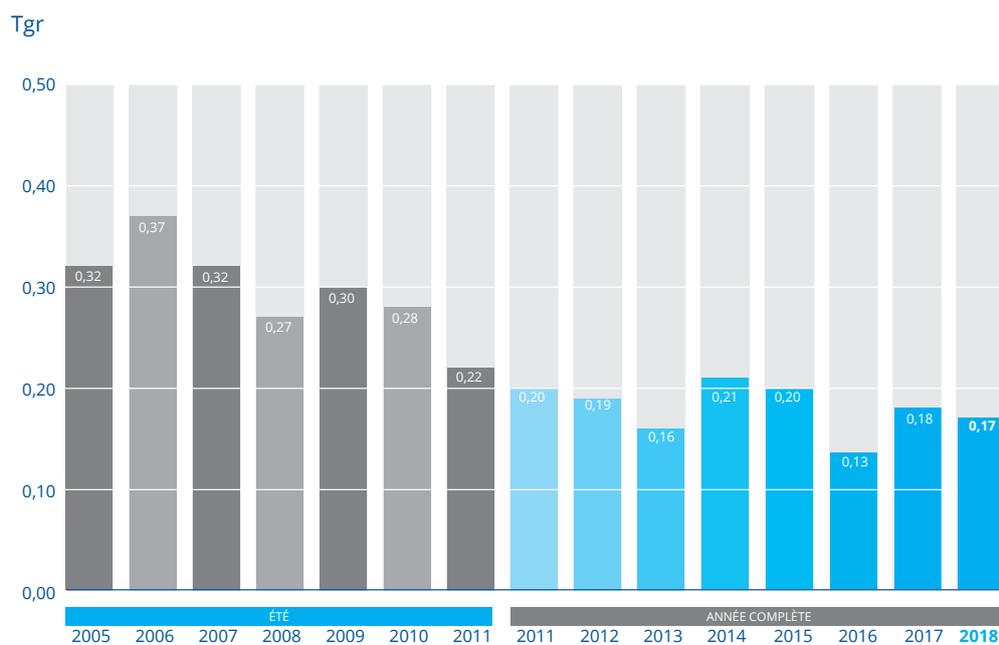
Tableau 7 : évolution des accidents du travail des étudiants-jobistes (2005-2018)

	ÉTÉ	ANNÉE COMPLÈTE									
	2005	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018/ 2017	2018/ 2005
Tf	41,98	22,46	19,65	16,74	20,00	18,40	15,63	17,21	17,98	4,5%	-57,2%
Tgr	0,32	0,20	0,19	0,16	0,21	0,20	0,13	0,18	0,17	-5,6%	-46,9%

Graphique 12 : évolution du taux de fréquence des étudiants-jobistes (2005-2018)



Graphique 13 : évolution du taux de gravité réel des étudiants-jobistes (2005-2018)



2.3 Évaluations de santé dans le secteur intérimaire en 2018

PI analyse chaque année les données relatives aux évaluations de santé des intérimaires qui sont disponibles dans la Base de Données Centralisée (PI-M).

Ces données sont de plus en plus complètes. Grâce à la collaboration toujours plus efficace avec les services externes participants, PI-M contient désormais les résultats de 89% de l'ensemble des évaluations de santé réalisées. En 2017, ce chiffre était encore de 85%.



À la demande du secteur du travail intérimaire et des partenaires sociaux, PI a développé en 2013 la Base de Données Centralisée (PI-M), qui reprend au minimum le résultat des évaluations de santé pour chaque intérimaire soumis à la surveillance de la santé. Après chaque évaluation de santé d'un intérimaire, le service médical concerné transmet le résultat de l'évaluation à la Base de Données Centralisée PI-M.

Avec cette Base de Données Centralisée, le secteur intérimaire vise un suivi plus efficace

des évaluations de santé des intérimaires. Cette démarche permet d'éviter la répétition inutile d'évaluations de santé et les frais qui en résultent : grâce à PI-M, on peut désormais vérifier rapidement si un intérimaire a déjà été jugé médicalement apte pour une fonction et un poste de travail déterminé.

En janvier 2016, la Base de Données Centralisée, gérée par PI, a été rendue accessible au secteur intérimaire.

2.3.1. Évolution des évaluations de santé

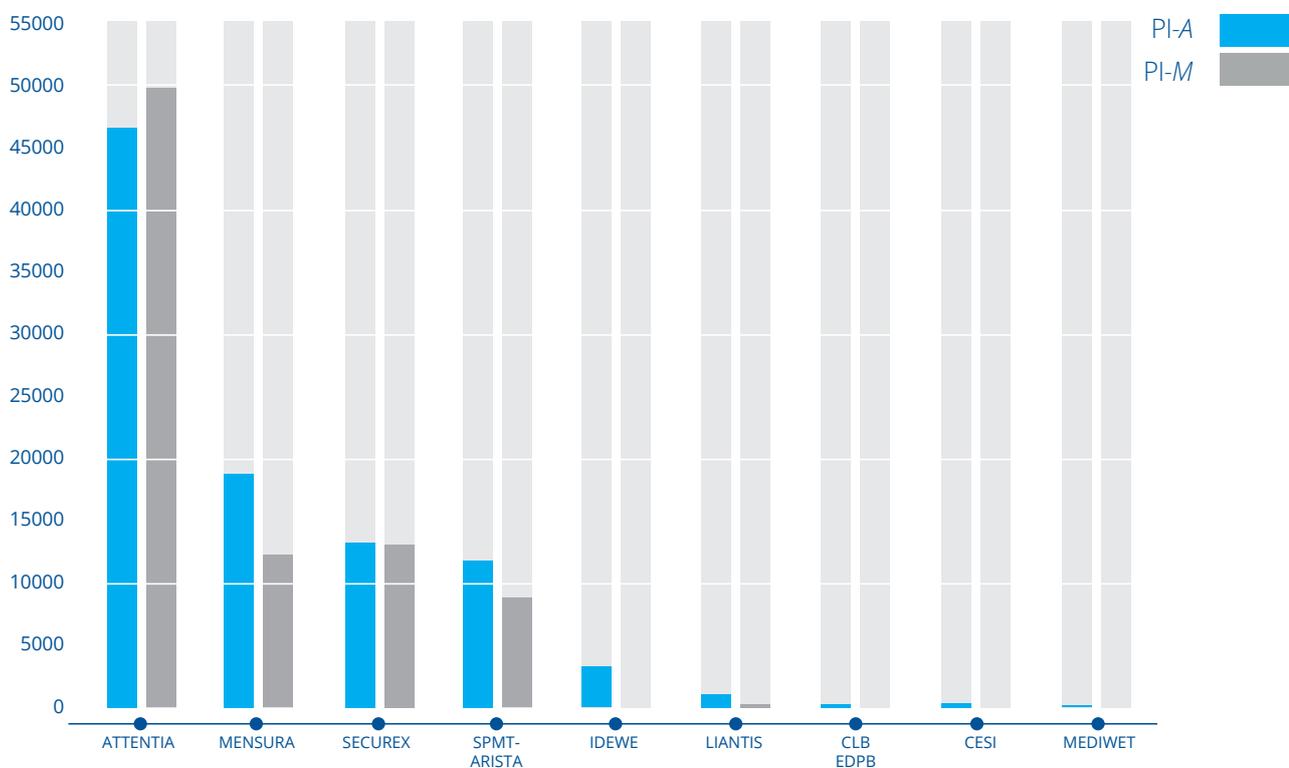
En 2018, les services externes participants (Attentia, Mensura, SPMT-Arista, Securex et Liantis) ont transféré 87 364 résultats d'évaluations de santé de travailleurs intérimaires dans la Base de Données Centralisée. Cela représente 89% des évaluations de santé dans le secteur intérimaire.

Chaque année, PI suit l'évolution des évaluations de santé. Ce suivi est effectué à l'aide d'un sondage

réalisé via l'outil en ligne PI-A, lequel est également utilisé pour collecter des données sur le nombre et la gravité des accidents du travail dans le secteur de l'intérim.

Vous trouverez ci-dessous une comparaison entre le nombre d'évaluations de santé obtenue par PI à partir de PI-A et PI-M, avec la répartition entre les services externes participants.

Graphique 14 : comparaison du nombre d'évaluations de santé provenant de PI-A et PI-M (2018)



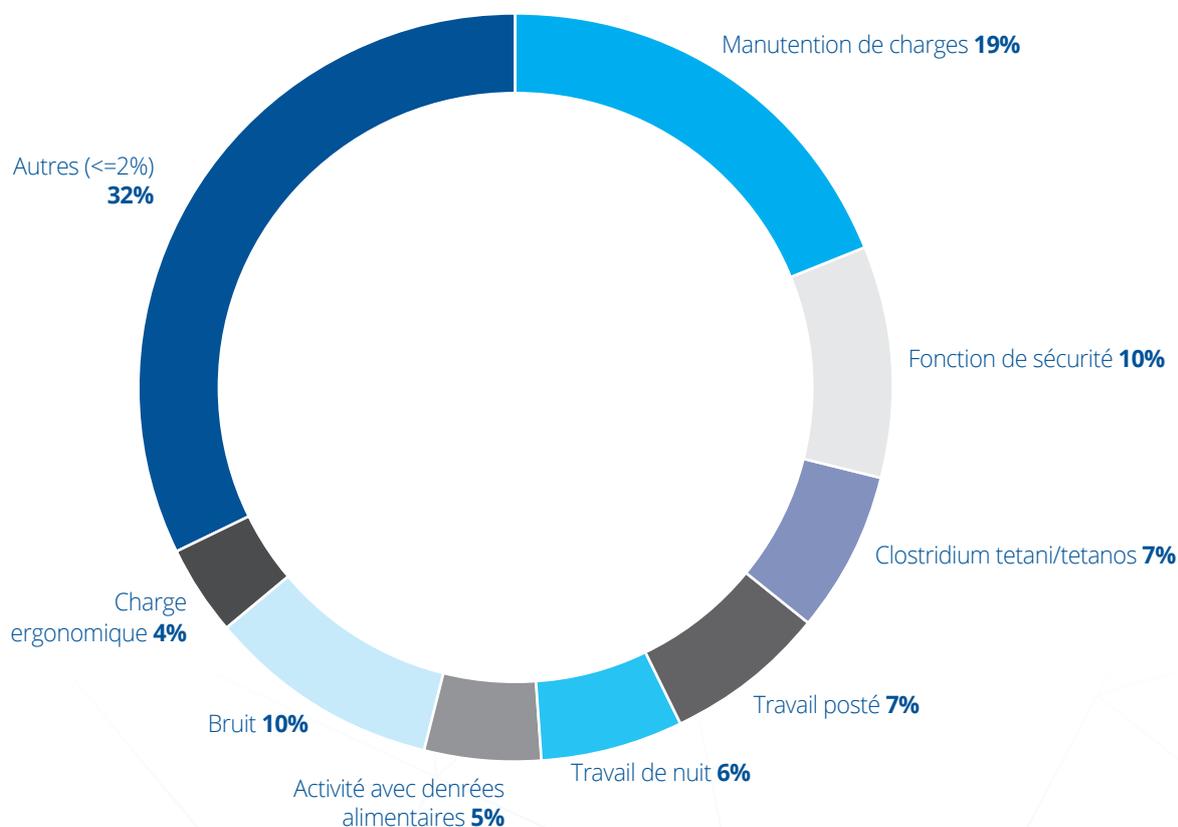
2.3.2. Les risques pour la santé les plus courants

Sur la base des résultats des évaluations de santé, PI a aussi analysé les risques pour la santé les plus courants mentionnés dans les fiches de poste de travail. Cette analyse a mis en lumière les huit risques pour la santé qui reviennent le plus souvent (au moins 2%). La catégorie « Autres » (32%) se répartit entre environ 319 risques différents dont certains n'ont fait l'objet que d'une seule évaluation.

Il ressort de l'analyse que la majorité des évaluations de santé reste axée sur le risque de santé « manutention manuelle de charges ». Malgré la campagne de sensibilisation lancée par PI afin de réduire le risque dans le secteur du travail intérimaire, ce risque de santé a été évalué deux fois plus fréquemment que la « fonction de sécurité ».

Le risque de santé « activité avec denrées alimentaires » fait lui aussi partie des risques de santé les plus fréquents. Néanmoins, l'évaluation médicale pour les travailleurs en contact avec des denrées alimentaires a été abolie par la législation sur le bien-être depuis le 1^{er} janvier 2016 par le biais de l'A.R. du 24 avril 2014 modifiant diverses dispositions dans le cadre du bien-être au travail. Cette modification a également été confirmée par l'A.R. du 3 juillet 2018 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires. Cependant, certains systèmes de qualités exigent toujours actuellement que les entreprises actives dans le secteur agroalimentaire soient en mesure de produire un certificat médical pour les travailleurs en contact avec des denrées alimentaires. En outre, l'analyse quinquennale obligatoire du poste de travail peut révéler la nécessité d'un suivi médical du travailleur en contact avec des aliments.

Les risques pour la santé les plus fréquents dans le secteur intérimaire (2018)

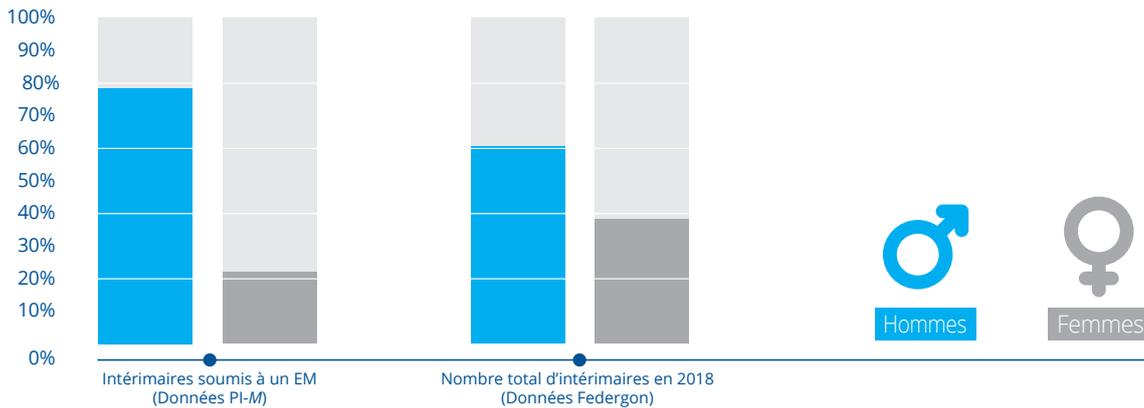


2.3.3. Évaluations de santé selon le sexe et l'âge

Il ressort des statistiques de FEDERGON datant de 2018 que les hommes (61%) employés dans le secteur de l'intérim sont plus nombreux que les femmes (39%).

En outre, il ressort des données de PI-M que les intérimaires masculins (79%) occupent plus souvent des fonctions comportant un risque pour la santé et, par conséquent, sont beaucoup plus souvent exposés à des risques.

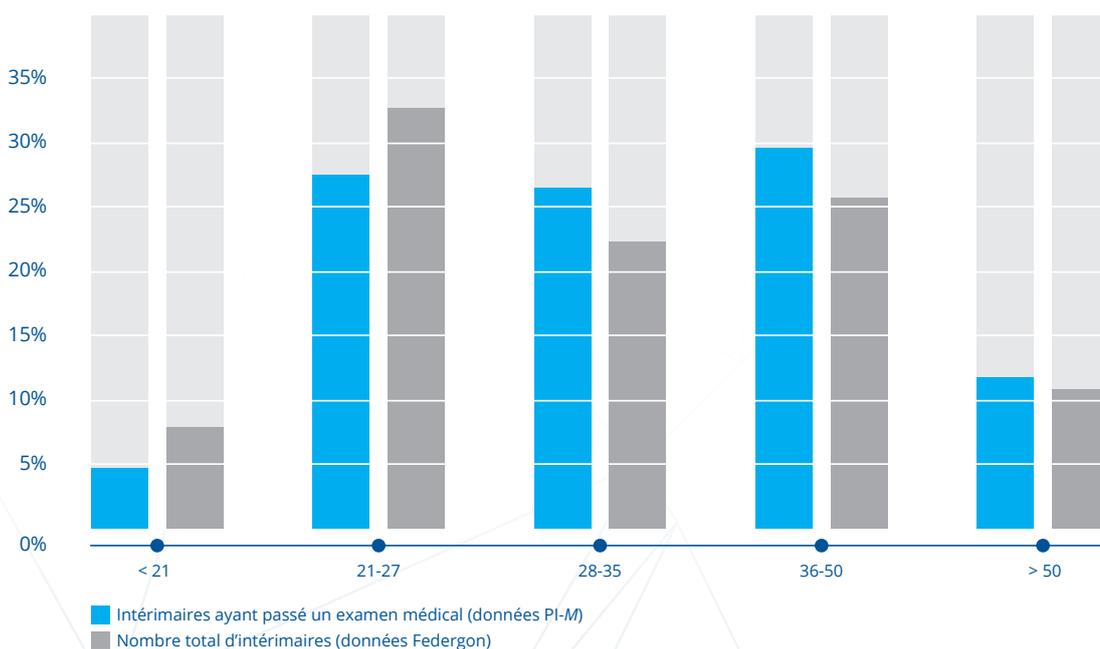
Graphique 15 : part des évaluations de santé selon le sexe (2018)



Le pourcentage le plus élevé d'intérimaires (33%) se trouve dans la catégorie d'âge « 21 à 27 ans », comme l'indiquent les statistiques de FEDERGON publiées en 2018.

Les résultats dans PI-M montrent que les intérimaires de moins de 21 ans sont moins exposés aux risques de santé et qu'ils sont de ce fait moins évalués. Les intérimaires plus âgés font manifestement l'objet d'évaluations plus fréquentes.

Graphique 16 : part des évaluations de santé selon l'âge



2.4 | Les statistiques résumées en quelques points



- Avec une croissance de 3,4%, la progression de l'**emploi** dans le secteur intérimaire en 2018 a été moins importante que les années précédentes. Néanmoins, les intérimaires ont presté au total **235,28 millions d'heures** tous secteurs confondus. Le **secteur de la construction** a enregistré une forte croissance, à raison de 7,25 millions d'heures prestées (+10% par rapport à 2017).



- Le **taux de fréquence** oscille depuis plusieurs années autour de 41. Ce fut également le cas en 2018, avec un taux de fréquence de 41,98. Le **taux de gravité réel** (0,92) demeure lui aussi autour de la même valeur. Le **taux de gravité global** (2,91) a en revanche légèrement baissé par rapport à 2017.



- En 2018, 2 accidents de travail **mortels** ont été à déplorer.



- Le nombre d'**étudiants-jobistes intérimaires** a progressé de 5%. Aucun accident mortel n'a été enregistré en 2018, mais le taux de fréquence des accidents des étudiants-jobistes intérimaires a légèrement augmenté pour s'établir à 17,98, tandis que le taux de gravité réel est resté stable.



- La collaboration avec les services externes se déroule de mieux en mieux, puisque 89% des examens médicaux sont d'ores et déjà intégrés à la **Base de Données Centralisée PI-M**.



- L'enquête sur les accidents du travail par le biais de l'**outil en ligne PI-A** se déroule parfaitement.



Conseil

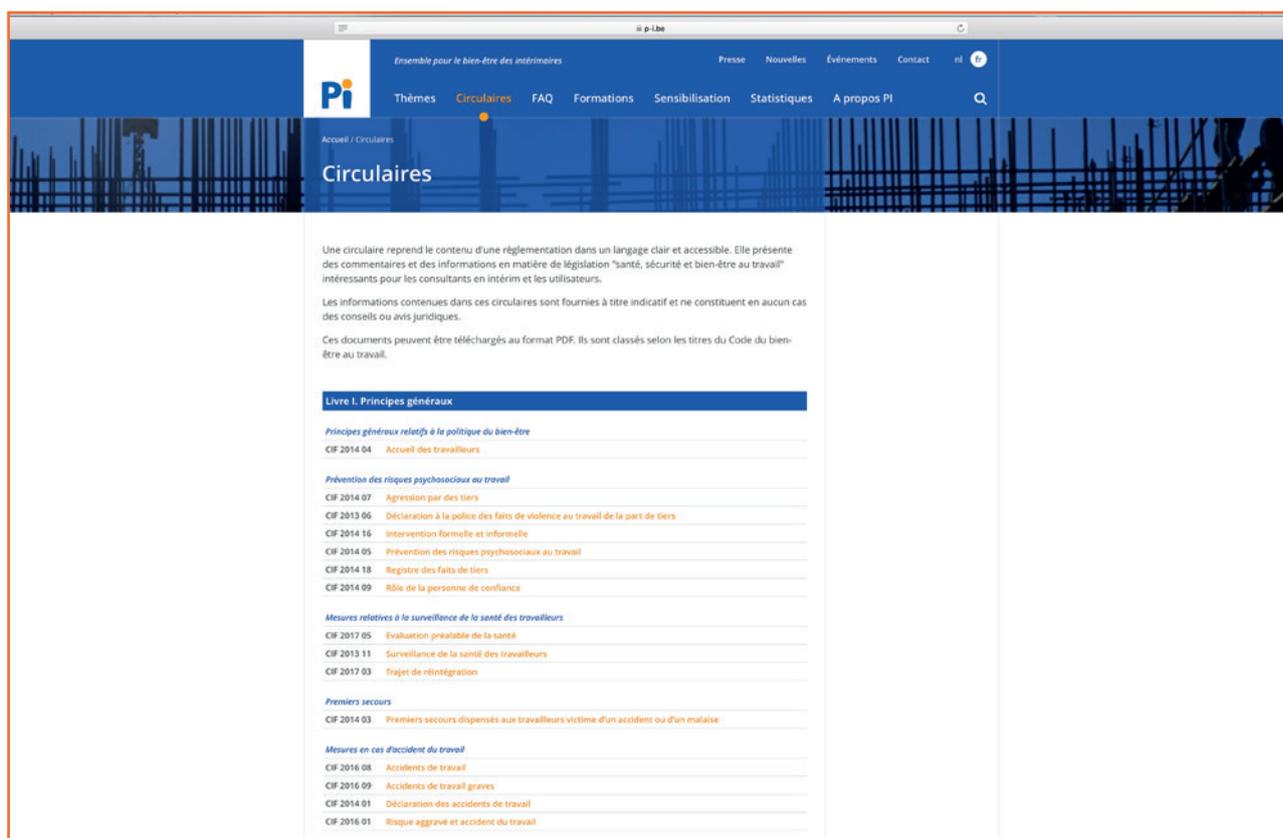
LES ENTREPRISES DE TRAVAIL INTÉRIMAIRE, LES INTÉRIMAIRES ET LES ENTREPRISES AU SEIN DESQUELLES CEUX-CI SONT DÉPLOYÉS (LES UTILISATEURS) PEUVENT TROUVER AUPRÈS DE PRÉVENTION ET INTÉRIM (PI) DES CONSEILS ET DES INFORMATIONS POUR GARANTIR LE BIEN-ÊTRE DES INTÉRIMAIRES SUR LEURS LIEUX DE TRAVAIL.

3.1 | Le conseil joue un rôle essentiel

Avec son site internet, PI a pour objectif de donner aux entreprises de travail intérimaire, aux intérimaires et aux utilisateurs un accès rapide à des informations pertinentes. Les visiteurs du site internet peuvent rechercher des informations de manière ciblée sur des thèmes spécifiques, notamment l'accueil, les risques au travail, la santé, la fiche de poste de travail, etc. PI a résumé la vaste législation belge en matière de bien-être dans différentes « circulaires ». Celles-ci abordent, par thème, les principaux aspects de la législation en matière de bien-être qui sont les plus pertinents

pour le secteur du travail intérimaire dans un langage simple et clair. Elles contiennent de surcroît des explications supplémentaires sur la législation en matière de bien-être, spécialement destinées aux utilisateurs et aux consultants en travail intérimaire.

Le site présente la liste complète des circulaires classées dans l'ordre des livres et des titres du Code du bien-être au travail. Elles peuvent être téléchargées au format pdf.



Ensemble pour le bien-être des intérimaires

Presses Nouvelles Événements Contact

Thèmes **Circulaires** FAQ Formations Sensibilisation Statistiques A propos PI

Accueil / Circulaires

Circulaires

Une circulaire reprend le contenu d'une réglementation dans un langage clair et accessible. Elle présente des commentaires et des informations en matière de législation "santé, sécurité et bien-être au travail" intéressants pour les consultants en intérim et les utilisateurs.

Les informations contenues dans ces circulaires sont fournies à titre indicatif et ne constituent en aucun cas des conseils ou avis juridiques.

Ces documents peuvent être téléchargés au format PDF. Ils sont classés selon les titres du Code du bien-être au travail.

Livre I. Principes généraux

Principes généraux relatifs à la politique du bien-être

- CIF 2014 04 [Accueil des travailleurs](#)

Prévention des risques psychosociaux au travail

- CIF 2014 07 [Agression par des tiers](#)
- CIF 2013 06 [Déclaration à la police des faits de violence au travail de la part de tiers](#)
- CIF 2014 16 [Intervention formelle et informelle](#)
- CIF 2014 05 [Prévention des risques psychosociaux au travail](#)
- CIF 2014 18 [Registre des faits de tiers](#)
- CIF 2014 09 [Rôle de la personne de confiance](#)

Mesures relatives à la surveillance de la santé des travailleurs

- CIF 2017 05 [Évaluation préalable de la santé](#)
- CIF 2013 11 [Surveillance de la santé des travailleurs](#)
- CIF 2017 03 [Trajet de réintégration](#)

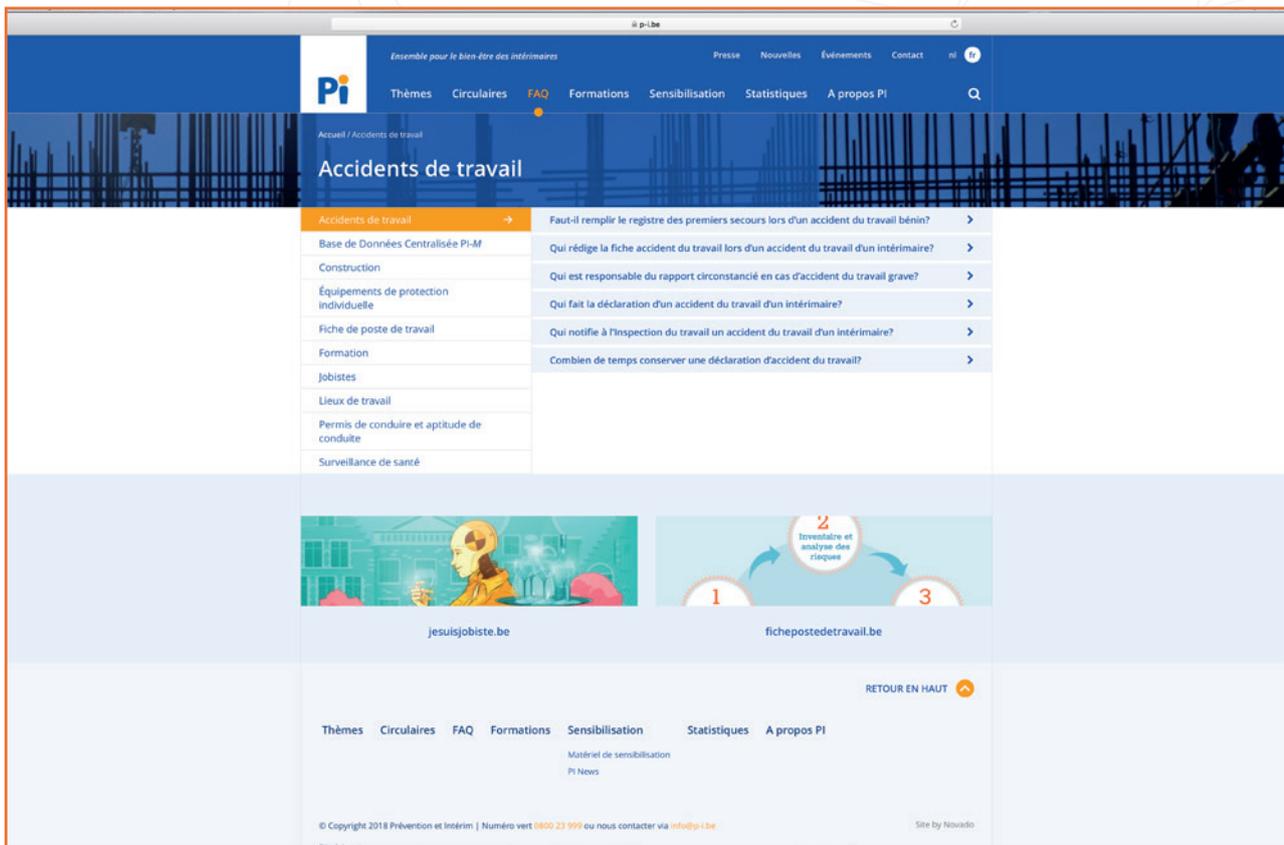
Premiers secours

- CIF 2014 03 [Premiers secours dispensés aux travailleurs victime d'un accident ou d'un malaise](#)

Mesures en cas d'accident du travail

- CIF 2016 08 [Accidents de travail](#)
- CIF 2016 09 [Accidents de travail graves](#)
- CIF 2014 01 [Déclaration des accidents de travail](#)
- CIF 2016 01 [Risque aggravé et accident du travail](#)

Les visiteurs du site internet peuvent aussi effectuer des recherches ciblées sur les réponses aux questions les plus fréquemment posées dans la section FAQ détaillée.

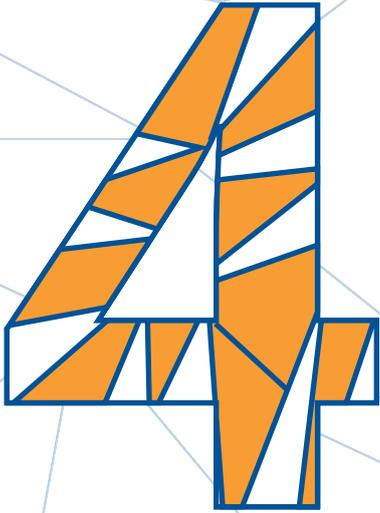


PI ne peut pas tout prévoir sur le site internet. Dès lors, des questions plus spécifiques peuvent être directement posées à l'équipe de Prévention et Intérim. Tous les collaborateurs ont une formation de conseiller en prévention (niveau I, II et III) et se tiennent prêts en permanence à répondre aux

questions des entreprises de travail intérimaire, des intérimaires et des utilisateurs.

Les questions peuvent être posées gratuitement au numéro vert **0800 23 999** ou par e-mail adressé à **info@p-i.be**.





Sensibilisation

LES STATISTIQUES QUE PI GÉNÈRE AIDENT L'ORGANISATION À REMPLIR SA MISSION : RÉDUIRE LE NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET PROTÉGER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES TRAVAILLEURS INTÉRIMAIRES ET DES ÉTUDIANTS-JOBISTES. ELLES PERMETTENT AUX PERSONNES DE LIAISON DE PI DE MIEUX COMPRENDRE LES POINTS D'ATTENTION NÉCESSAIRES POUR POUVOIR CONSEILLER, SENSIBILISER ET FORMER DE MANIÈRE PLUS CIBLÉE DANS LE CADRE DE LA MISE À DISPOSITION D'INTÉRIMAIRES AUX UTILISATEURS.

4.1 | Sensibiliser

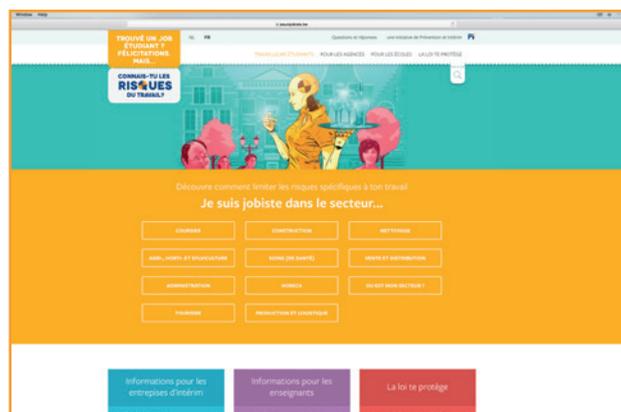
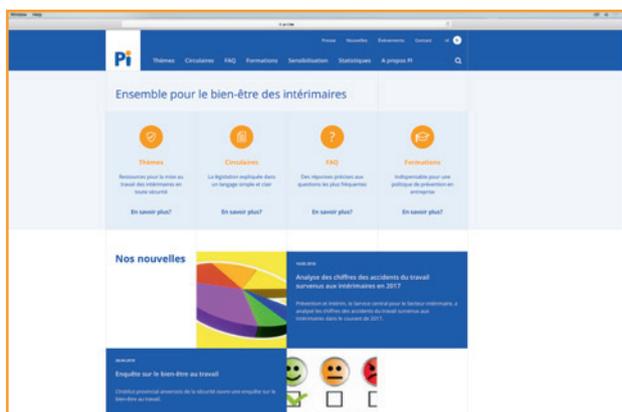
L'une des missions de PI consiste à maintenir la prévention parmi les priorités.

PI dispose de plusieurs outils numériques pour sensibiliser les entreprises de travail intérimaire, les intérimaires et les entreprises qui emploient des intérimaires (utilisateurs) au renforcement de la sécurité sur le lieu de travail.

- **www.p-i.be** est le site internet général. Il a été entièrement restructuré en 2018 pour que les visiteurs puissent accéder encore plus vite aux informations utiles sur la prévention dans le secteur intérimaire. En outre, les visiteurs peuvent commander de nombreux supports de sensibilisation via la boutique en ligne.

- Sur le site thématique **www.jesuisjobiste.be**, les étudiants-jobistes et les consultants en travail intérimaire peuvent trouver des informations ciblées concernant les risques sur le lieu de travail. PI collabore avec les partenaires de l'enseignement, qui reprennent à leur tour des articles de PI dans leurs canaux de communication. Les écoles peuvent utiliser le matériel de sensibilisation pour informer leurs étudiants.

- **www.fichepostedetravail.be** est une importante source d'information pour les entreprises souhaitant faire appel à des intérimaires. Le site internet est en cours d'actualisation et sera réouvert au public en 2019.



- PI tient ses abonnés (plus de 3 000 actuellement), parmi lesquels figurent des entreprises de travail intérimaire, des conseillers en prévention, des assureurs accidents du travail, des organismes publics, des services externes de PPT et les plus grandes entreprises de Belgique,

au courant des principales évolutions de la législation et des tendances sectorielles par le biais de PI NEWS, le bulletin d'information quadrimestriel imprimé. Les personnes de liaison sont informées chaque semaine par le biais du PI-MAIL numérique



- Des sujets spécifiques tels que le contrôle de vaccination, la fiche de poste de travail et l'accueil des intérimaires bénéficient d'une large attention, dans les fiches d'information.
- Au fil des années, une gamme complète de matériel de sensibilisation a également été mise au point,

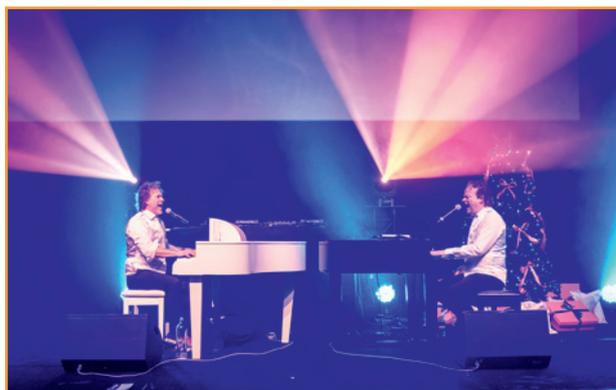
notamment un agenda de poche pratique contenant des données de contact indispensables et d'autres informations.

- Par ailleurs, de nouvelles affiches ont été créées en 2018 concernant la manutention des charges et la protection du dos.



En outre, PI organise également différents évènements sur un sujet particulier :

- Annuellement, PI organise deux « Journées des personnes de liaison », au cours desquelles un thème principal est toujours examiné dans le détail.
- Des orateurs abordent des sujets spécifiques lors de l'Assemblée générale annuelle de juin également. Le secteur des déménagements a ainsi été mis sous le feu des projecteurs le 28 juin 2018. Monsieur Juan Caballero, directeur-consultant sectoriel de l'asbl AMBASSADOR, a été invité en qualité d'orateur à cette occasion. Il a expliqué les spécificités du secteur des déménagements, ainsi que les différents postes de travail et les accidents de travail les plus fréquents.
- Tout au long de l'année, des après-midis et des journées d'étude sur des thèmes tels que les risques psychologiques, le rôle du Contrôle du Bien-être au Travail, etc., ont également été organisés.
- Le 14 décembre 2018, PI a célébré son vingtième anniversaire lors d'un admirable évènement organisé dans la majestueuse salle de l'Hôtel de la Poste à Bruxelles spécialement pour ses personnes de liaison et ses parties prenantes. Plusieurs conférenciers ont été invités à la session académique : Filip Van den Abeele, ingénieur et entrepreneur, qui a donné un avant-goût de l'industrie 4.0 aux parties prenantes ; Johanna Dumon, spécialiste de l'expérience, a expliqué comment les intérimaires pouvaient s'armer contre les risques psychosociaux dans une société en constante évolution et Luc Van Hamme, du Contrôle du Bien-être au Travail, a expliqué les résultats de la campagne européenne 2018. Le mot de la fin a été laissé à Valerie Vervliet, conseillère auprès du Ministre de l'Emploi, Kris Peeters.



4.2 | Conseiller

Que peuvent faire les utilisateurs ayant recours à des intérimaires afin de limiter les risques sur le lieu de travail ? Que doit faire une entreprise de travail intérimaire lorsque l'Inspection du travail se présente ?

Les entreprises de travail intérimaire, les intérimaires et les utilisateurs peuvent en permanence s'adresser à PI pour obtenir une réponse à ces questions en matière de sécurité et de prévention, ainsi qu'à d'autres, et ce de différentes manières.

Depuis 2018, le site internet rénové **www.p-i.be** constitue la source principale d'information en

matière de prévention au travail dans le domaine du travail intérimaire. Les visiteurs peuvent y trouver les informations qu'ils recherchent par diverses voies.

À partir de 2019, le nouveau site **www.fichepostedetravail.be** deviendra la bibliothèque d'information des entreprises de travail intérimaire et des utilisateurs d'intérimaires. Sur ce site les utilisateurs trouveront des informations utiles sur comment remplir correctement une fiche de poste de travail !



4.3 | Articles de presse

Prévention et Intérim a publié les articles suivants en 2018

DÉCEMBRE 2018	“Er is nog veel onwetendheid bij gebruikers”	Link2Logistics (p. 34 – 36)
DÉCEMBRE 2018	La sécurité permanente pour les « intérimaires »	Fokus Human Ressources Supplément « Le Vif Express » (p. 2)
SEPTEMBRE 2018	« Uitzendwerk is heel wat veiliger dan 20 jaar geleden »	Mediaplanet : Campagne Workplace solutions “Iedereen onderneemt” – “Trends Magazine” (p. 4)
JUIN 2018	« Les employeurs belges font appel chaque année à quelque 600.000 intérimaires »	Fokus Entrepreneur Supplément « Le Vif Express » (p. 3)
JUIN 2018	« Werkgevers zijn verantwoordelijk voor veiligheid van uitzendkrachten »	Mediaplanet : “Iedereen onderneemt” Supplément « De Morgen » (p. 10)
MAI 2018	Communiqué de presse : « Arbeidsongevallencijfers uitzendkrachten in 2017 ».	Belga
MARS 2018	« Werkgevers zijn verantwoordelijk voor veiligheid van uitzendkrachten »	Mediaplanet : Campagne Veiligheid “Bouw aan je toekomst” Supplément « De Standaard » (p. 4)
MARS 2018	Bannière « Samen voor welzijn bij uitzendkrachten »	Mediaplanet: Campagne Veiligheid “Bouw aan je toekomst” Supplément « De Morgen » (p. 4)
MARS 2018	« Travailler en toute sécurité en tant que jobiste »	Fokus Guide Étudiant Supplément (p.4)







Formation

LA FORMATION EST UN DES ÉLÉMENTS LES PLUS IMPORTANTS D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION EFFICACE. C'EST POURQUOI PRÉVENTION ET INTÉRIM (PI) PROPOSE UN LARGE ÉVENTAIL DE FORMATIONS POUR AIDER LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS DU SECTEUR INTÉRIMAIRE À PRÉSERVER LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ DES INTÉRIMAIRES.

LES FORMATIONS LES PLUS IMPORTANTES DE 2018 SONT DÉTAILLÉES CI-DESSOUS.

5.1 | Formation de base en Prévention et Protection au travail

En 2018, entre la mi-février et la fin mars, PI a organisé pour la deuxième fois sa formation de base de six jours en français permettant d'obtenir le certificat de conseiller en prévention de niveau III. Trois personnes ont participé à cette deuxième édition en français. Cette session s'est terminée par une visite des bâtiments de la RTBF.

La version en français fait suite au succès de la formation de base en néerlandais déjà organisée par PI depuis plusieurs années. Dix-sept travailleurs du secteur du travail intérimaire au total ont suivi, cette année encore, la formation de base en néerlandais en octobre et novembre 2018.

Cette formation de six jours est l'une des pierres angulaires de l'offre de formations de PI. Elle est notamment obligatoire pour tous les responsables qui

sont désignés personnes de liaison par les entreprises de travail intérimaire. Les participants y reçoivent les informations dont ils ont besoin pour informer les entreprises et les intérimaires sur les risques auxquels ils sont exposés et sur les mesures préventives adéquates. Les enseignants sont des conseillers en prévention, des ergonomes, des médecins du travail et des représentants du SPF ETCS disposant chacun d'une expérience pratique propre et connaissant le secteur du travail intérimaire. La formation aborde des thèmes tels que les analyses de risques, la législation, les fiches de poste de travail, etc.

En 2018, Prévention et Intérim a également été intégré par le SPF ETCS dans la liste des organismes donnant des cours de base pour les conseillers en prévention dans les deux langues nationales.

5.2 | Formation Politique de prévention dans le secteur intérimaire

Depuis septembre 2017, PI organise la formation de « Politique de prévention dans le secteur intérimaire » en néerlandais et en français. Cette formation est complémentaire à la formation de base de Federgon « Législation sociale et bien-être au travail – travail intérimaire ».

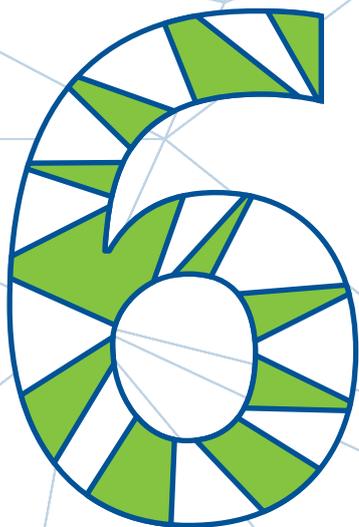
Les participants découvrent un aperçu des rôles du bureau d'intérim et de l'utilisateur dans la protection de la santé et du bien-être de l'intérimaire. Comment permettre aux intérimaires d'effectuer leur mission en sécurité ? Comment compléter la fiche de poste de travail de manière correcte ?

Comment éviter les accidents du travail des intérimaires ? Comment repérer les politiques de prévention insuffisantes chez les utilisateurs ? Quel est le rôle de PI ? Quels sont les outils disponibles ? En quoi consiste la Base de Données Centralisée PI-M ? Ces questions et bien d'autres trouvent une réponse dans cette formation gratuite de deux heures.

En 2018, 65 personnes ont suivi cette formation. Celle-ci se poursuivra en 2019 dans les deux langues nationales.







Plan d'action 2019

6.1 | En ce qui concerne les accidents du travail

PI-A, l'outil en ligne permettant de demander et de collecter les chiffres des accidents du travail pour les intérimaires auprès des agences d'intérim fonctionne à merveille. Il est rapide et efficace. Dès lors, pour 2019, PI pourra se concentrer

plus spécifiquement sur la collaboration établie avec FEDRIS afin d'optimiser les analyses et les statistiques qu'il peut en tirer (notamment pour obtenir des chiffres secteur par secteur).

6.2 | Qu'en est-il des campagnes de PI ?

Une campagne sera lancée pour promouvoir une utilisation efficace de la Base de Données Centralisée (PI-M) par les consultants, car cette dernière, centralisant les résultats des évaluations de santé des intérimaires, montre aujourd'hui pleinement ses capacités. Une autre campagne, plus restreinte, visera

pour sa part à asseoir la collaboration de PI avec des actions déjà lancées à propos de la mobilité et du trafic. Cette année verra enfin, aussi, la poursuite du focus porté aux dangers liés aux bruits. Une affiche de sensibilisation a déjà été lancée à cet effet en janvier.

6.3 | Poursuite des actions de PI et quelques nouveautés

Comme déjà mentionné plus haut, 2019 suivra la trace de 2018. Il n'est donc pas étonnant de constater que les deux « Journées des Personnes de Liaison » - celle de juin et celle de décembre - réapparaissent. Il n'est pas non plus surprenant de voir la formation de base Prévention et Protection au travail se poursuivre. En effet, la formation de base en Prévention et Protection au travail (niveau III) continuera d'être donnée (NL et FR), la formation Politique de prévention dans le secteur intérimaire, plébiscitée par les consultants, sera poursuivie elle aussi, et enfin, toutes les formations complémentaires (sur demande du secteur) seront reconduites.

La grosse nouveauté en rapport aux formations données par PI sera l'apparition d'une App (encore en développement) pour tester régulièrement et enrichir les connaissances des participants. Cette application sera continuellement adaptée afin de pouvoir être

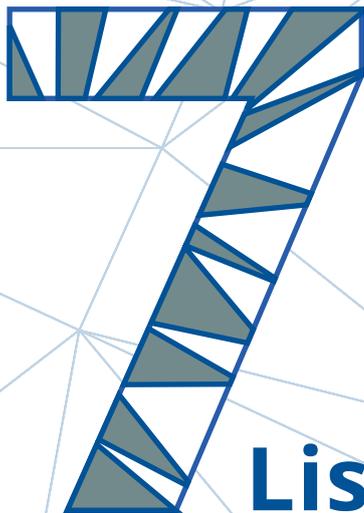
déployée dans de multiples situations. Elle offrira même la possibilité d'organiser des concours via smartphone.

Toujours au rayon des nouveautés, PI dévoilera un nouvel outil : une version flambant neuve du site www.fichepostedettravail.be munie d'une panoplie d'outils (dont la complétion en ligne de la fiche) pour aider les utilisateurs à compléter correctement les fiches de poste de travail.

Enfin, au-delà de tout ce que PI fait déjà (PI News, PI-Mail, Agenda de poche, etc.) 2019 verra la publication d'un nouveau questionnaire pour l'obtention des certificats VCU. PI, comme à son habitude, veillera à ce que le suivi soit assuré de manière appropriée. Et comme toujours, le site web www.p-i.be sera continuellement mis à jour.







Liste des membres

Liste des membres Prévention et Intérim au 31/12/2018

10 SELECT	2018	ANVERS
24/7 CHAUFFEURSDIENSTEN	2140	ANVERS
A CONCEPT INTERIM	2060	ANVERS
ABALONE TT	4000	LIÈGE
ABSOLUTE JOBS	8470	GISTEL
ABSOLUTE CONSTRUCT	8470	GISTEL
ACCENT CONSTRUCT	8800	ROULERS
ACCENT JOBS FOR PEOPLE	8800	ROULERS
ACTA INTERIM	4800	VERVIERS
ACTIEF CONSTRUCT	3560	LUMMEN
ACTIEF INTERIM	3560	LUMMEN
ADECCO CONSTRUCT	1702	GRAND-BIGARD
ADECCO PERSONNEL SERVICES	1702	GRAND-BIGARD
ADEQUAT GROUP BELGIUM	1060	BRUXELLES
AGILITAS GROUP	2800	MALINES
AGO CONSTRUCT	8500	COURTRAI
AGO JOBS & HR	8500	COURTRAI
ALLIOR	6041	GOSSELIES
ALLO INTERIM	1060	BRUXELLES
APPRO	2830	WILLEBROEK
ASAP.BE	3600	GENK
AVANCE HASSELT	3500	HASSELT
AXINTOR	8630	FURNES
AXIS	2000	ANVERS
AXXICOM/FACILICOM	2000	ANVERS
BAKKER & PARTNERS	2600	BERCHEM
BELGIUM TECHNICAL SUPPORT (BTS FOOD)	8500	COURTRAI
BRUNEL BELGIUM	2800	MALINES
CARE TALENTS	8500	COURTRAI
CONSELLT	8800	ROULERS
CONTINU CARRIERE	3600	GENK
DAOUST INTERIM	1050	BRUXELLES
DE PILOTEN	8870	IZEGEM
DELTAWORX	2170	ANVERS
D-JOB	2000	ANVERS
EASYMATCH	3500	HASSELT
EDCO JOBS	3550	HEUSDEN-ZOLDER
ELITE INTERIM	1020	BRUXELLES
EQUIP	1000	BRUXELLES
ERGOFLEX	2800	MALINES
ERGON RECRUITMENT	1030	SCHAERBEEK
EUROP INTERIM	1060	BRUXELLES
EXARIS INTERIM	1000	BRUXELLES
EXCEL INTERIM	1210	BRUXELLES
EXPERZA	8700	TIELT
EXPRESS MEDICAL	2000	ANVERS

FINDAJOB	9790	WORTEGEM-PETEGEM
FLANDERS@WORK	2200	HERENTALS
FLEXPOINT	3500	HASSELT
FLEXTRA INTERIM	8400	OSTENDE
FLYING SERVICES	3000	LOUVAIN
FORUM JOBS	8800	ROULERS
GO TEMP	8500	COURTRAI
GO4JOBS	2000	ANVERS
H & L PEOPLE	2000	ANVERS
HARVEY NASH	1702	GRAND-BIGARD
HAYS	8500	COURTRAI
HERMAN-HELD IN HR	3980	TESSENDERLO
HOSPITUM GAND / SILVER TIE	9000	GAND
HUMAN SUPPORTS	7011	MONS
HUMAN SUPPORTS MEDICAL	7011	MONS
IMPACT	3500	HASSELT
INFINITY JOBS	8870	IZEGEM
INTELECT	2630	AARTSELAAR
INTERIM PARTNER	1332	GENVAL
ITZU JOBS	3500	HASSELT
JOB EXPERT	3550	HEUSDEN-ZOLDER
JOB TALENT	3000	LOUVAIN
JOBCONNECTION	3000	LOUVAIN
JOBFIXERS	9051	GAND
JOBMATCH	1070	ANDERLECHT
JOBS CONSTRUCT	3620	LANAKEN
KELLY SERVICES INTERIM (BELGIUM)	1831	MACHELEN
KENNISJOBS	8790	WAREGEM
KEYWORKS	3300	TIRLEMONT
KNAP ARBEIDSKANSEN	3665	AS
KONVERT	8500	COURTRAI
KONVERT CONSTRUCT	8500	COURTRAI
KONVERT INTERIM BRUXELLES	8500	COURTRAI
KONVERT INTERIM VLAANDEREN	8500	COURTRAI
KONVERT INTERIM WALLONIE	7500	TOURNAI
KONVERT OFFICE	8500	COURTRAI
LAB SUPPORT	2800	MALINES
LEM INTERIM	4030	GRIVEGNÉE
LET'S WORK	8800	ROULERS
LIANTIS	8000	BRUGES
LINK2EUROPE	2860	WAVRE-SAINTE-CATHERINE
LINK4JOBS	9000	GAND
LOSFELD CONSULT	7500	TOURNAI
MAANDAG BELGIE FLEX	2140	ANVERS
MAISONROUGE-IDEFIX	9000	GAND
MANPOWERGROUP BELGIUM	1200	BRUXELLES
MARCEL INTERIM	2800	MALINES
MERVELLE PLUS INTERIM	7950	CHIÈVRES

METISELECT	9470	DENDERLEEUEW
MISE EN PLACE BELGIE	3000	LOUVAIN
MON INTERIM	1160	AUDERGHEM
MOVE INTERIM	8500	COURTRAI
MUNDO INTERIM	3620	LANAKEN
NEA JOBS	3500	HASSELT
NESTOR	9830	SINT-MARTENS-LATEM
NOVA ENGINEERING	3500	HASSELT
NURSE & CO	7000	MONS
PACK INTERIM	7100	LA LOUVIÈRE
PAGE INTERIM	1050	BRUXELLES
PASSION WORKS	3540	HERCK-LA-VILLE
PAYROLL PROFESSIONALS BELGIUM	2000	ANVERS
PEPS INTERIM	7000	MONS
Q JOBS	3900	OVERPELT
Q JOBS CONSTRUCT	3900	OVERPELT
QIS JOBS	1082	BRUXELLES
QUALITY	8790	WAREGEM
RAINBOW RESOURCES GROUP	1200	BRUXELLES
RANDSTAD GROUP	1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE
RANDSTAD CONSTRUCT	1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE
RECREWTMENT	2000	ANVERS
REFLEX HEALTHCARE PEOPLE	1180	BRUXELLES
RIALTO RECRUITMENT	2845	NIEL
ROBERT HALF	1702	GRAND-BIGARD
ROBERT WALTERS PEOPLE SOLUTIONS	1050	BRUXELLES
RUNTIME	2221	HEIST-OP-DEN-BERG
SAFETEC INTERIM	2940	STABROEK
SAMENWERKING TECHNIEK ORGANISATIE BELGIE (Sto Belgium)	8630	FURNES
SEAL RECRUITMENT	2000	ANVERS
SECRETARY PLUS MANAGEMENT SUPPORT	2600	BERCHEM
SEGERS SELECT	3500	HASSELT
SELECT HUMAN RESOURCES	2030	ANVERS
SIRE LIFE SCIENCE-BELGIUM	1040	BRUXELLES
SKILLFLEX	2800	MALINES
SKILLFLEX PEOPLE	3140	KEERBERGEN
SMART - INTERIMPALEIS	1060	SAINT-GILLES
SMILE JOBS	2930	BRASSCHAAT
STAFFABLE BELGIUM	9000	GAND
STAFFING	3583	BERINGEN
START PEOPLE	2000	ANVERS
START PEOPLE ABROAD	2000	ANVERS
START PEOPLE CONSTRUCT	2000	ANVERS
STEGMANN BELGIUM	2000	ANVERS
STUDER AGENCY EVENTS	2000	ANVERS
SYNERGIE BELGIUM	2018	ANVERS
SYNERGIE SERVICES (CONSTRUCT)	2018	ANVERS
TALENT4WORK	2800	MALINES

TALENTUS	2610	WILRIJK
TCP BELGIUM	2000	ANVERS
TEAM-ONE	4040	HERSTAL
TEMPO-TEAM	1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE
TEMPO-TEAM CONSTRUCT	1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE
TENTOO PAYROLL SERVICES	1930	ZAVENTEM
THE CREW FLEX	2000	ANVERS
TOPANGELS	1020	BRUXELLES
TRACE	6000	CHARLEROI
TRIANGLE SOLUTIONS RH	1070	ANDERLECHT
TRIXXO	3730	HOESELT
UNIQUE	2000	ANVERS
UPDATE-PRO	2018	ANVERS
USG PROFESSIONALS TEMPING	2000	ANVERS
VALESTA	2800	MALINES
VANANAARBETER.COM	9200	BAASRODE
VIAVERA	3000	LOUVAIN
VIND!	8800	ROULERS
VIO INTERIM	9080	BEERVELDE
VISION POINT	3520	ZONHOVEN
VIVALDIS CONSTRUCT	2000	ANVERS
VIVALDIS INTERIM	2000	ANVERS
WE AND WORK	2018	ANVERS
WERKERS IN UITZENDEN	3000	LOUVAIN
WHOOHOO	2140	ANVERS
WORK WIZARDS	3583	PAAL-BERINGEN
X-CARE	9051	SINT-DENIJS-WESTREM
XTRA INTERIM	2110	WIJNEGEM
XTRA INTERIM KONTICH	2110	WIJNEGEM
YES!TALENTS	2900	SCHOTEN
YOUR OXYGEN	2550	KONTICH
YOUR PROTEIN	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE



Service Central de Prévention pour
le Secteur du Travail intérimaire asbl

02 204 56 80

info@p-i.be

www.p-i.be

